

ANNEXE 11 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ARCHEOLOGIQUE

Annexe 11a - Avis de l'Architecte des Bâtiments de France (Février 2023)

Annexe 11b - Rapport de diagnostic archéologique, DRAC (Septembre 2023)



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles des Pays-de-la-Loire
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vendée

Dossier suivi par : ELODIE DEBIERRE

Objet : demande de permis d'aménager

MAIRIE DE MAILLEZAIS
6 RUE DE LA TRIGALLE
85420 MAILLEZAIS

A La Roche-sur-Yon, le 23/02/2023

numéro : pa13322f0001

adresse du projet : RUE DE L'EGLISE 85420 MAILLEZAIS

nature du projet :

déposé en mairie le : 28/09/2022

reçu au service le : 06/10/2022

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -

demandeur :

COMMUNE DE MAILLEZAIS - RINEAU
ANNIE
6 RUE DE LA TRIGALLE
85420 MAILLEZAIS

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, étant de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur de ce ou ces monuments historiques ou aux abords, l'architecte des Bâtiments de France ne donne pas son accord. Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Motifs du refus (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1)

Contexte général :

A l'intérieur de la servitude de protection citée ci-dessus, les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des « abords ». (Voir article L621-30 du code du patrimoine)

Les abords du monument historique se distinguent par un environnement bâti caractéristique issu de l'histoire du lieu. La forme urbaine qui en a découlé reflète les aménagements effectués à différentes échelles d'espace (agglomération, quartier, rue et bâtiment) et de temps, en lien avec l'occupation humaine du territoire. Elle est caractérisée par les éléments suivants :

- Le tissu urbain : le réseau viaire, les îlots, les parcelles;
- Le cadre bâti : de l'implantation, au gabarit et à la volumétrie des constructions;
- La densité et la compacité;

Les propriétés structurelles du réseau viaire participent en effet à la caractérisation des tissus urbains par l'introduction d'effets de continuité, discontinuité, centralité, proximité, adjacence, etc.

Les îlots se structurent autour des voies dans lesquels s'implantent les constructions. Le bâti traditionnel est réparti plutôt densément avec une implantation par rapport à la rue, propre qui en devient une caractéristique. Les volumes des constructions (ensemble formé par les murs et la toiture) sont de manière générale simples et souvent avec un volume principal unique.

Dans les espaces destinés à l'extension urbaine, l'enjeu est d'assurer la continuité avec le centre ancien en cohérence avec la forme urbaine du bourg afin d'éviter la banalisation des lieux faisant

perdre toute identité. Il s'agit d'éviter de reproduire des formes d'aménagement que nous pourrions retrouver dans n'importe quel village de France.

Contexte particulier :

Le projet propose :

- la création d'un lotissement de 26 parcelles pour maisons individuelles pour une densité de 16 logements à l'hectare;
- la création d'une liaison entre les deux rues existantes : rue de l'église au sud et rue des Granges Bourriches au nord. Cette liaison distribue les parcelles à bâtir ;
- une disposition des parcelles privilégiant l'exposition Sud des maisons, meilleure du point de vue thermique;
- l'implantation des maisons en lien avec les critères actuels des habitations privées après accès à la propriété;
- l'abattage de 20 mètres de haie (longueur actuelle 45 m);
- le percement du mur en pierre au niveau de la salle Geoffroy d'Estissac sur une longueur de 4 mètres;

Vu le manque de cohérence avec l'environnement bâti existant (tissu urbain, cadre bâti, densité et compacité), constitué par l'ensemble formé par les immeubles avec le ou les monuments historiques, ce projet tel présenté que ne contribue pas à la conservation ou à la mise en valeur des « abords ».

Considérant que la trame viaire, la répartition des parcelles et l'implantation proposées des futures constructions sont de nature à porter atteinte à la conservation et à la mise en valeur des abords ainsi qu'à la qualité architecturale et environnementale du lieu, à savoir :

- La trame viaire ne prévoit pas la possibilité d'une extension future à l'Ouest, au Sud et à l'Est. Cette trame d'une largeur unique et très linéaire, ne crée pas d'espaces permettant la mixité d'usages ou zones de "respiration" (cour urbaines, cheminements piétons, venelles...), des espaces communs permettant de valoriser ce lotissement.
- La répartition des parcelles et leurs formes doivent être simple. Certaines parcelles ont des pans coupés. C'est à éviter.
- L'implantation des maisons et les sens de faîtage ne se fait que dans le même sens. Il n'y a aucun lien avec le tissu urbain.

ce projet tel que présenté est refusé.

(2)

Afin de faire aboutir la demande, les recommandations suivantes devront être respectées :

Le projet d'aménagement du lotissement proposera un parti d'aménagement tenant compte des données et contraintes du site évoquées ci-dessus qui définissent ses possibilités et potentialités d'aménagement. Il précisera le type de forme urbaine envisagée :

- densification près des bourgs pouvant s'atténuer progressivement au contact de l'espace rural,
- organisation de la trame viaire et des espaces communs, définition de prescriptions d'alignements ou d'implantation à respecter, imposition éventuelle de construction en limite,
- orientation des faîtages principaux des constructions, adaptation à la topographie, à la trame viaire,
- organisation des accès,
- traitement des clôtures, des annexes,
- projet paysager, prescriptions architecturales permettant une bonne intégration des constructions: volumes, toitures, matériaux, traitement des ouvertures, couleurs à respecter pour préserver l'identité locale pour les projets faisant référence à l'architecture traditionnelle.

Un rendez-vous avec l'ABF ou son représentant est souhaitable.

L'architecte des Bâtiments de France



ELODIE DEBIERRE

Copie est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du code de l'urbanisme.

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de refus d'autorisation de travaux fondé sur le présent refus d'accord, le demandeur peut former un recours administratif auprès du préfet de région (direction régionale des affaires culturelles). Ce recours est obligatoire et préalable à l'introduction d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent. Il doit être effectué par lettre recommandée avec avis de réception dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'opposition ou du refus. Si le demandeur souhaite faire appel à un médiateur issu de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture dans le cadre de ce recours, il doit le préciser lors de sa saisine.



Maillezais (Pays-de-la-Loire, Vendée)

rue de l'Église

« Lotissement des Granges »

sous la direction de
Aurélien Hamel

avec les collaborations de
Héloïse Fouillat
Youna Le Roux - Le Bras
Fanny Prott
Thomas Vigneau

Arrêté de prescription
n°2022-806

Code INSEE
85133

Conseil départemental de la Vendée
Service Patrimoine et Archéologie
Secteur Archéologie
Direction de l'Action Culturelle
Pôle Identité et Citoyenneté
40 rue du Maréchal Foch
85000 LA ROCHE/YON

Septembre 2023

Sommaire

I - DONNEES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	5
Fiche signalétique	6
Mots-clefs des thésaurus	7
Intervenants	8
Intervenants scientifiques	8
Intervenants administratifs	8
Intervenants techniques	8
Équipe de fouille	8
Équipe de post-fouille	8
Notice scientifique	9
État du site	9
Localisation de l'opération	10
Parcelle impactée	12
Arrêté de prescription	13
Arrêté de désignation de l'opérateur	17
Décision portant désignation du responsable scientifique	18
Projet scientifique d'intervention	19
II - RESULTATS	23
1- Présentation de l'opération	25
1.1 - Circonstances de l'opération	25
1.2 - Objectifs du diagnostic	25
1.3 - Contextes géographique, topographique et géologique (F. Prott)	25
1.4 - Contexte archéologique (H. Fouillat)	27
1.4.1 - La Préhistoire	27
1.4.2 - La Protohistoire	31
1.4.3 - L'Antiquité	31
1.4.4 - L'abbaye Saint-Pierre de Maillezais (EA 85 133 0006)	33
1.4.5 - Le Moyen Âge et l'Époque moderne dans le bourg	35
1.4.6 - Époque indéterminée	36
1.5 - Méthodologie et conduite de l'opération	37
1.5.1 - Calendrier et déroulement de l'opération	37
1.5.2 - Contraintes de l'intervention	37
1.5.3 - Méthodes d'intervention et enregistrement des données	37
1.5.4 - Organisation de la post-fouille	38
1.5.5 - Archivage des données	38

2- Résultats	39
2.1 - Le bâtiment sur poteaux St.001	39
2.2 - La batterie de silos F.1011	39
3- Conclusion	46
Bibliographie	47
Liste des figures	49
III - INVENTAIRES	51
Inventaire des tranchées	52
Inventaire des sondages	52
Inventaire des logs	52
Inventaire des US	53
Inventaire des faits	54
Inventaire des structures	54
Inventaire du mobilier	55
Inventaire des documents graphiques	56
Inventaire des documents numériques	56
Inventaire des documents photographiques	57
Inventaire de la documentation écrite	59

I-DONNEES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

Fiche signalétique

Localisation

Région : Pays de la Loire
Département : Vendée
Commune : Maillezais
Adresse ou lieu-dit : rue de l'Église

Codes

Code INSEE : 85133
N° Entité Archéologique : -
N° Identifiant MH : -
Référence Notice MH : -

Coodonnées géographiques et altimétriques

X : 412 950
Y : 6 592 600
Z : 17 m NGF

Références cadastrales

Commune : Maillezais
Cadastre : 2022
Section AC 13, 14 et 668 et ZI 92 158 et 160

Chiffres clés

Surface prescrite : 16 412 m²
Surface diagnostiquée : 1 473 m²
Taux d'échantillonnage : 8,97%

Statut du site

Protection juridique : -
Propriétaire du terrain : Thiré

Références de l'opération

N° de l'arrêté de prescription : 2022-806
N° de l'arrêté de désignation de l'opérateur : 2022-852
N° de décision de désignation du responsable d'opération : 2023-66
N° de l'opération : 187394

Responsable scientifique

Hamel Aurélien

Organisme de rattachement :

Conseil départemental de la Vendée

Date d'intervention sur le terrain

du 01 au 03 août 2023

Lieu de dépôt provisoire du mobilier

Base archéologique des Lucs-sur-Boulogne

Composition du rapport

Nb. volume(s) : 1
Nb. figures : 17
Nb. clichés : 4
Nb. pages : 59
Nb. annexe(s) : 0

Mots-clefs des thésaurus

Chronologie

- ☐ Paléolithique
☐ Inférieur
☐ Moyen
☐ Supérieur
☐ Mésolithique et Epipaléolithique
☐ Néolithique
☐ Ancien
☐ Moyen
☐ Récent
☐ Chalcolithique
☐ Âge du Bronze
☐ Ancien
☐ Moyen
☐ Récent
☐ Âge du Fer
☐ Hallstatt (premier Âge du Fer)
☐ La Tène (second Âge du Fer)
☐ Antiquité romaine (gallo-romain)
☐ République romaine
☐ Empire romain
☐ Haut-Empire (jusqu'en 284)
☐ Bas-Empire (de 285 à 476)
☒ Époque médiévale
☐ Haut Moyen Âge
☒ Moyen Âge Central
☐ Bas Moyen Âge
☐ Temps modernes
☐ Époque contemporaine
☐ Ère industrielle

Sujets et thèmes

- ☐ Édifice public
☐ Édifice religieux
☐ Édifice militaire
☒ Bâtiment
☐ Structure funéraire
☐ Voirie
☐ Hydraulique
☒ Habitat rural
☐ Villa
☐ Bâtiment agricole
☒ Structure agraire
☐ Urbanisme
☐ Maison
☐ Structure urbaine
☐ Foyer
☐ Fosse/Fossé
☐ Trou de poteau
☐ Sépulture
☐ Grotte
☐ Abri
☐ Mégalithe
☐ Artisanat
☐ Argile : atelier
☐ Atelier
☐ ...

Mobilier

- nb
- ☐ Industrie lithique
☐ Industrie osseuse
☒ 4 Céramique
☐ Restes humains
☐ Végétaux
☒ 2 Faune
☐ Flore
☐ Objet métallique
☐ Arme
☐ Outil
☐ Parure
☐ Habillement
☐ Trésor
☐ Monnaie
☐ Verre
☐ Mosaïque
☐ Peinture
☐ Sculpture
☐ Inscription
☐ ...

Études annexes

- ☐ Géologie
☐ Datation (¹⁴C)
☐ Anthropologie
☐ Paléontologie
☐ Zoologie
☐ Botanique
☐ Palynologie
☐ Macrorestes
☐ An. de céramique
☐ An. de métaux
☐ Aca. des données
☐ Numismatique
☐ Conservation
☐ Restauration
☐ ...

Intervenants

Intervenants scientifiques

<i>Prénom, nom, organisme d'appartenance</i>	<i>Statut</i>	<i>Tâches affectées</i>
Catherine Moreau, SRA	Ingénieure en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Aurélien Hamel, CD85	Attaché de conservation du patrimoine	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

<i>Prénom, nom, organisme d'appartenance</i>	<i>Statut</i>	<i>Tâches affectées</i>
Isabelle Bollard-Raineau, SRA	Conservatrice régional	Prescription et contrôle scientifique
Catherine Moreau, SRA	Ingénieure en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Colette du Gardin, CD85	Conservatrice du patrimoine	Mise en place et suivi de l'opération

Intervenants techniques

<i>Prénom, nom, organisme d'appartenance</i>	<i>Statut</i>	<i>Tâches affectées</i>
Lydia Brochard, CD85	Gestionnaire administrative et comptable	Traitement administratif
Colette du Gardin, CD85	Conservatrice du patrimoine	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

<i>Prénom, nom, organisme d'appartenance</i>	<i>Statut</i>	<i>Tâches affectées</i>
Aurélien Hamel, CD85	Attaché de conservation du patrimoine	Responsable scientifique
Thomas Vigneau, CD85	Attaché de conservation du patrimoine	Topographe
Fanny Prott, CD85	Assistante de conservation du patrimoine	Technicienne

Équipe de post fouille

<i>Prénom, nom, organisme d'appartenance</i>	<i>Statut</i>	<i>Tâches affectées</i>
Aurélien Hamel, CD85	Attaché de conservation du patrimoine	Coordination, rédaction et infographie
Thomas Vigneau, CD85	Attaché de conservation du patrimoine	Traitement des données
Youna Le Roux - Le Bras	Assistante de conservation du patrimoine	Traitement du mobilier, DAO, saisie des inventaires
Fanny Prott, CD85	Assistante de conservation du patrimoine	Études topographique, géologiques, géographiques et archéologiques
Colette du Gardin, CD85	Conservatrice du patrimoine	Relecture

Notice scientifique

Le diagnostic archéologique intitulé Maillezais – rue de l'Église « Lotissement des Granges », prescrit par le Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire, s'est déroulé du 01 au 03 août 2023. D'une superficie de 16 412 m², ce projet impacte les parcelles cadastrales AC13, 14 et 668 et ZI 92, 158 et 160. Cette opération est la première réalisée dans ce secteur du bourg de Maillezais ; elle se situe à moins de 200 m au nord-est de l'église Saint-Nicolas (EA 85 133 0005), construite au XII^e s. En tranchée Tr.003 (tiers sud), les vestiges d'un site des X-XI^e s. ont été mis au jour. Il se compose d'au moins un bâtiment sur poteaux de 31 m² (St.001) et d'une batterie de silos (F.1011). Il s'agit des premiers vestiges attestant de l'occupation de la butte calcaire de Maillezais à cette période. Ce site serait contemporain des premiers niveaux d'occupation de l'abbaye de Maillezais (résidence aristocratique de Guillaume Tête d'Étoupes).

État du site

Dix tranchées ont été ouvertes au godet lisse de 2,20 m de large. Elles sont espacées en moyenne tous les 18 m. Mis à part la tranchée Tr.008, les tranchées sont orientées selon un axe NNE-SSO. La tranchée Tr.008, perpendiculaire à la tranchée Tr.007, est orientée selon un axe est-ouest. Elles font en moyen 0,42 m de profondeur (niveau d'apparition du substrat). Elles mesurent entre 12 et 220,50 m de long. D'une superficie cumulée de 1 473 m², elles couvrent la totalité de l'emprise prescrite, soit 8,97 % de la superficie totale. En fonction des vestiges mis au jour, des extensions complémentaires ont été réalisées, en particulier au niveau du bâtiment St.001 et de la batterie de silos F.1011. Un seul sondage mécanique a été réalisé à l'extrémité sud de la tranchée Tr.001. Il fait 0,50 m de profondeur (à partir du fond de la tranchée). À l'issue de la phase terrain, l'intégralité des ouvertures a été rebouchée.

Localisation de l'opération

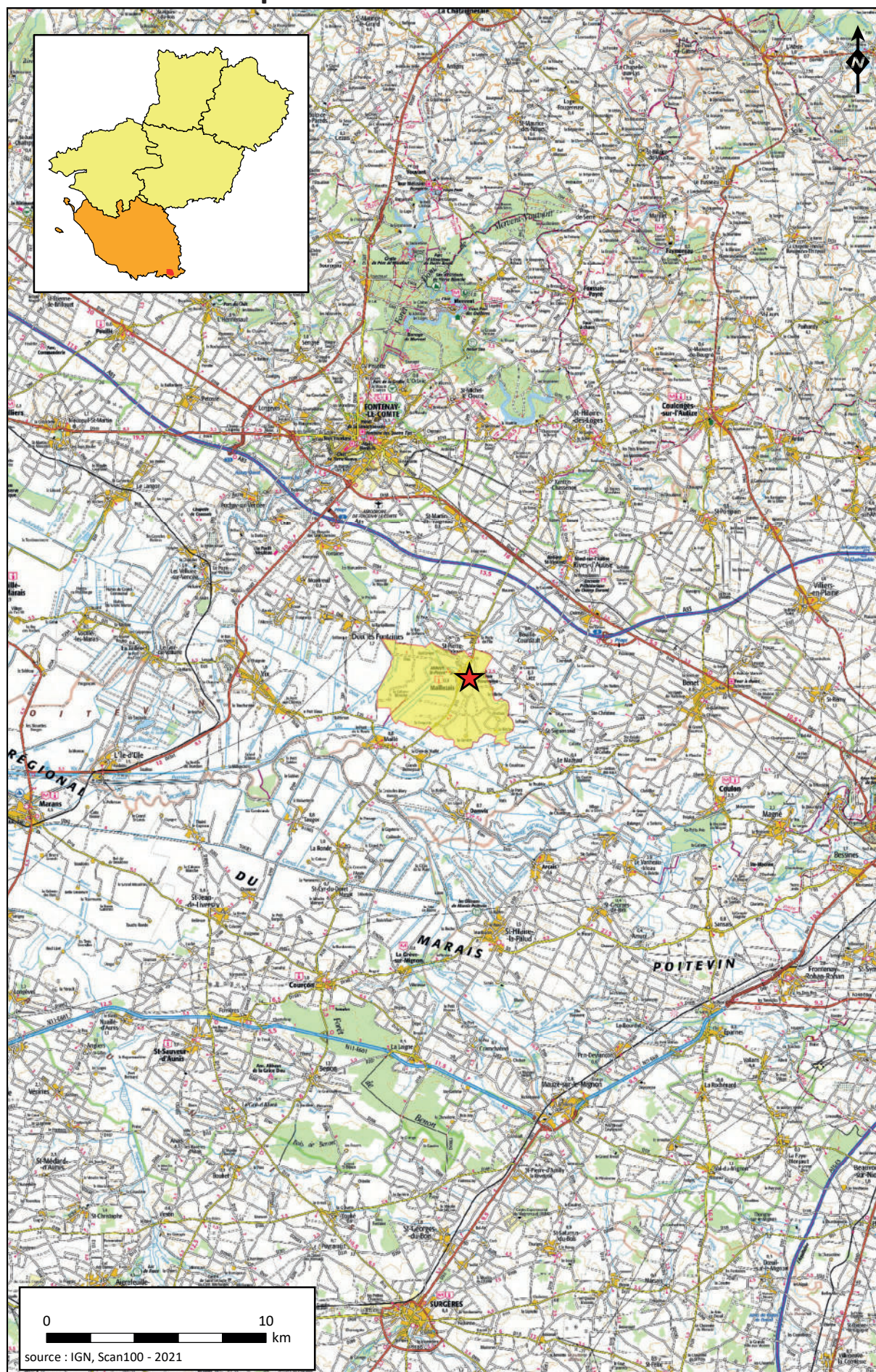


Fig. 1 – Localisation de l'opération de diagnostic archéologique de Maillezaïs – rue de l'Église « Lotissement des Granges » sur l'extrait de la carte IGN au 250 000^e.

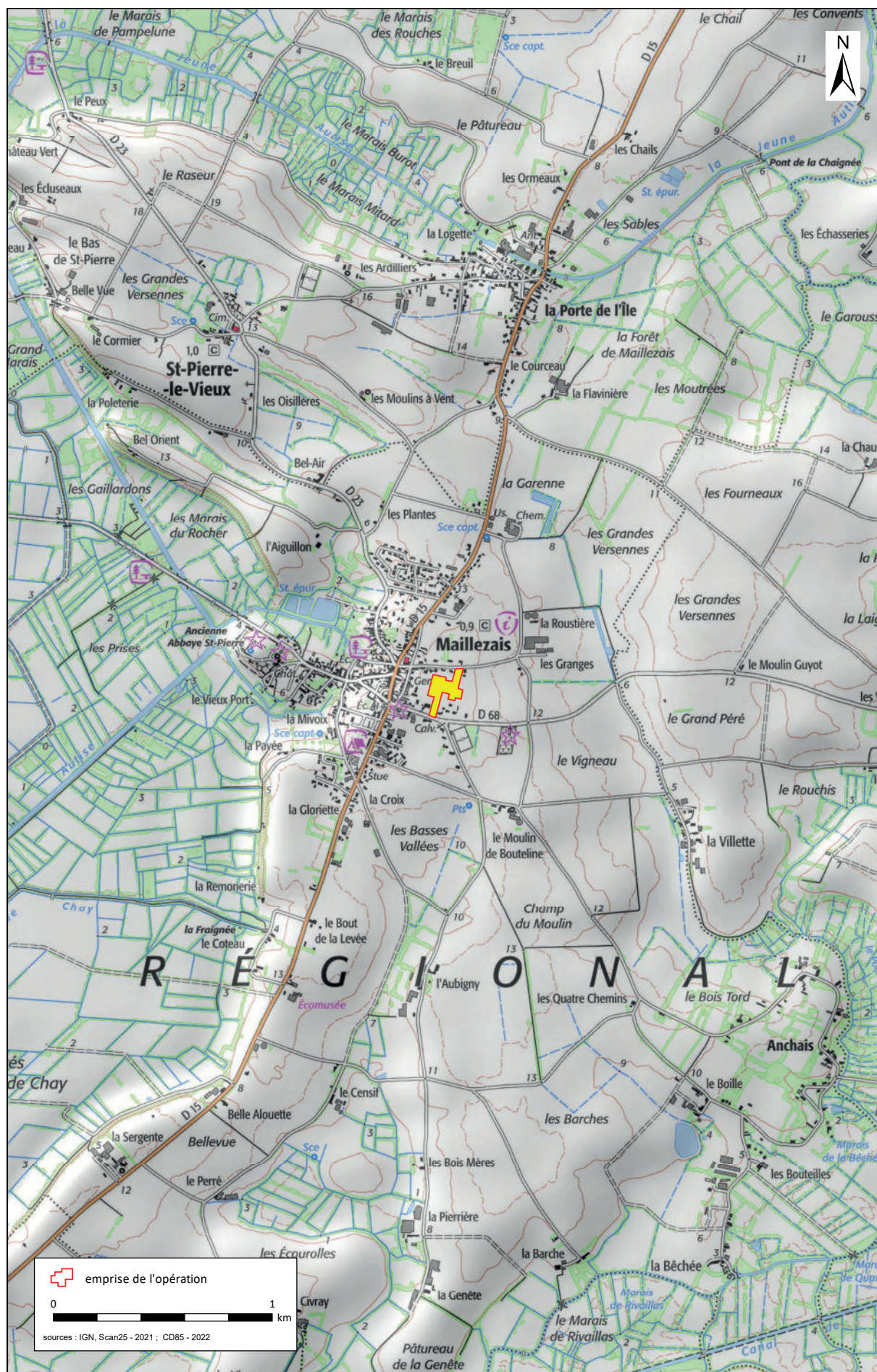


Fig. 2 – Localisation de l'opération de diagnostic archéologique de Maillezaïs – rue de l'Église « Lotissement des Granges » sur l'extrait de la carte IGN au 25 000^e.

Parcelle impactée



Fig. 3 – Parcelles cadastrales impactées par le diagnostic archéologique de Maillezais – rue de l'Église « Lotissement des Granges ».

Arrêté de prescription



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 2022-806 du **29 NOV. 2022**

portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n°2021/SGAR/DRAC/33 du 26 février 2021 portant délégation de signature à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n°2022/DRAC-sg/1 du 4 mars 2022, signé de Monsieur Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire, portant subdélégation de signature ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PA08513322F0001, permis d'aménager, déposé par – Commune de Maillezais – pour le projet « 2022 - Rue de l'Eglise "Lotissement Des Granges" - AC 668,13,14,92,158,160 » localisé à MAILLEZAIS, transmis par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie Pays de la Loire, le 16 novembre 2022 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique :

- le projet se situe à proximité de vestiges archéologiques, référencés à la carte archéologique nationale sous le numéro EA 85 133 0005 intéressant l'église Saint-Nicolas et son cimetière attribués aux périodes médiévale et moderne ;
- la situation topographique, géographique et géologique est favorable à d'éventuelles occupations humaines et la surface soumise à aménagement (16 412 m²) dépasse le seuil statistique de présence d'éléments constitutifs d'installations humaines intéressant l'archéologie ;
- le projet se situe dans la zone de présomption de prescription archéologique définie dans l'arrêté n° 2018-485 du 21 juin 2018 ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 2022 - Rue de l'Eglise "Des Granges" - AC 668,13,14,92,158,160 », sis en :

RÉGION : PAYS-DE-LA-LOIRE
DEPARTEMENT : VENDEE
COMMUNE : MAILLEZAIS
Adresse – Lieu-dit : rue de l'Eglise

Réalisé par : Commune de Maillezais

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 16 412 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - L'attribution de la réalisation du diagnostic fait l'objet d'une décision distincte du présent arrêté.

L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

Article 3 - Objectifs scientifiques

L'opération de diagnostic archéologique permettra de vérifier la présence ou l'absence de vestiges sur l'ensemble de l'emprise prescrite.

Cette opération devra également permettre d'évaluer l'impact des travaux sur les vestiges éventuellement en place, de rendre compte de leur nature, leur étendue, leur chronologie et leur degré de conservation, de réunir les arguments justifiant une opération de fouille préventive éventuelle.

Article 4 - Principes méthodologiques

Si le projet d'aménagement prévoit la démolition de bâtiments existants, l'aménageur veillera à ce que ceux-ci soient démolis avant la phase de réalisation du diagnostic archéologique afin de permettre l'accès au terrain ainsi que l'application du taux d'ouverture nécessaire au diagnostic. Aucun terrassement ne devra être réalisé lors de cette démolition.

Le diagnostic sera effectué sur l'ensemble de la surface de l'emprise prescrite par le biais de tranchées et/ou de fenêtres réalisées à l'aide d'une pelle mécanique munie d'un godet lisse sous le contrôle d'une équipe d'archéologues. Un taux d'ouverture du terrain compris entre 7 et 10% est préconisé.

Des sondages manuels seront à réaliser dans les structures rencontrées. Le service régional de l'Archéologie devra être informé de l'ouverture de fenêtres d'évaluation et des découvertes significatives. Un relevé précis des tranchées et des fenêtres complémentaires (implantation, niveau de profondeur des ouvertures et des fonds de fouilles, coupes stratigraphiques, relevés des vestiges...) sera réalisé. L'ensemble des formations sédimentaires rencontrées sera étudié et référencé. Les vestiges enfouis et en élévation seront replacés dans leur contexte géographique, topographique, archéologique, historique.

Le responsable scientifique de l'opération est autorisé à utiliser un détecteur de métaux dans le cadre du diagnostic.

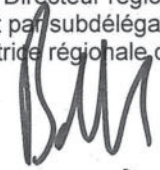
Article 5 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : archéologue généraliste.

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte, à Commune de Maillezais, au Service Patrimoine et archéologie de la Vendée et à l'INRAP - Direction interrégionale Grand-Ouest.

Fait à NANTES, le **12 9 NOV. 2022**

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie


Isabelle BOLLARD-RAINEAU

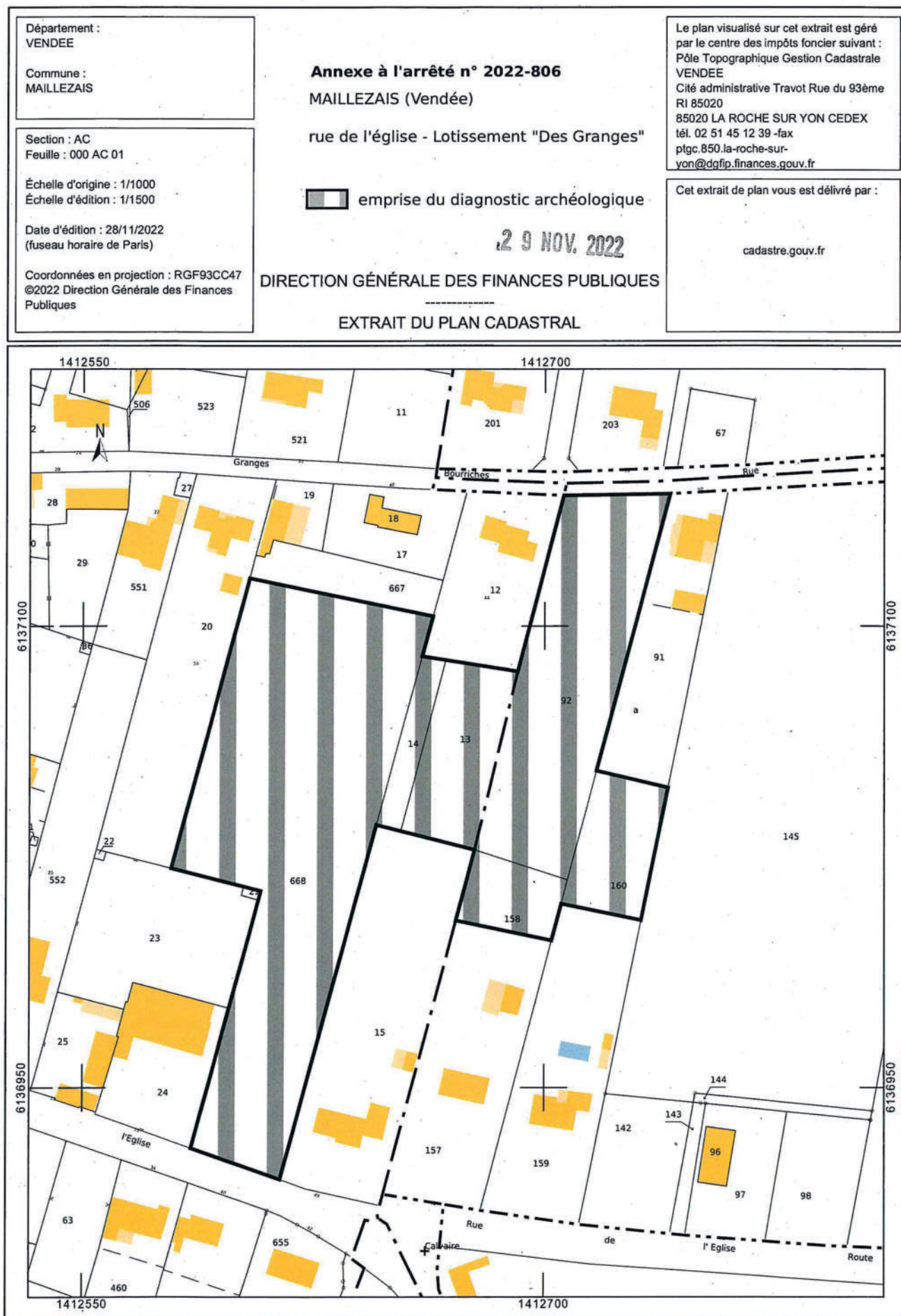
Annexe à l'arrêté n° 2022-806

MAILLEZAIS (Vendée)
rue de l'église
Lotissement "Des Granges"

29 NOV. 2022

 localisation du diagnostic

conception et réalisation : Drac-Sra Pays de la Loire



Arrêté de désignation de l'opérateur



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 2022-852 du 26 décembre 2022

portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté n°2021/SGAR/DRAC/33 du 26 février 2021 portant délégation de signature à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n°2022/DRAC-sg/1 du 17 novembre 2022, signé de Monsieur Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire, portant subdélégation de signature ;

Vu l'arrêté n° 2022-806 du 29 novembre 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (MAILLEZAIS, VENDEE, 2022 - Rue de l'Eglise "Des Granges" - AC 668,13,14,92,158,160) ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2017 portant habilitation en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service patrimoine et archéologie de la Vendée ;

Vu la décision du Service Patrimoine et archéologie de la Vendée en date du 8 décembre 2022 de réaliser le diagnostic prescrit ;

Considérant que le projet d'aménagement susvisé n'entre pas dans le champ d'application de l'article R.523-28 du code du patrimoine,

ARRÊTE

Article 1 - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par l'arrêté du susvisé est attribuée au Service Patrimoine et archéologie de la Vendée.

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à : Commune de Maillezais, Service Patrimoine et archéologie de la Vendée.

Fait à NANTES, le 26 décembre 2022

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie

Isabelle BOLLARD-RAINEAU

Décision portant désignation du responsable scientifique



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Décision n° 2023-66 du **10 1 FEV. 2023**

portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté n°2021/SGAR/DRAC/33 du 26 février 2021 portant délégation de signature à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté n°2022/DRAC-sg/1 du 17 novembre 2022, signé de Monsieur Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire, portant subdélégation de signature ;

Vu l'arrêté n° 2022-806 du 29 novembre 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (MAILLEZAIS, VENDEE, 2022 - Rue de l'Eglise "Des Granges" - AC 668,13,14,92,158,160) ;

Vu l'arrêté n° 2022-852 du 26 décembre 2022 portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive.

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par Service Patrimoine et archéologie de la Vendée, reçu le 26 janvier 2023, approuvé le 27 janvier 2023 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par Service Patrimoine et archéologie de la Vendée ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Aurélien HAMEL est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 187394

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Commune de Maillezaïs, à Monsieur Aurélien HAMEL, au Service Patrimoine et archéologie de la Vendée.

Fait à NANTES, le **10 1 FEV. 2023**

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La Conservatrice régionale de l'archéologie

Isabelle BOLLARD-RAINEAU

Projet scientifique d'intervention



PROJET D'INTERVENTION

1. IDENTIFICATION

1.1 Site

Département	Vendée
Commune	Maillezais, rue de l'Eglise
Nature du projet	Projet de lotissement
Références cadastrales	AC 668, 13, 14, 92, 158, 160, 160

1.2 Aménageur

Nom ou raison sociale	Mairie de Maillezais
Adresse	6 rue de la Trigalle 85420 Maillezais

1.3 Service instructeur

Coordonnées	Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire 1, rue Stanislas Baudry, BP 63518, 44035 Nantes cedex 1
Dossier suivi par	Catherine MOREAU

1.4 Opérateur

Nom ou raison sociale	Service Patrimoine et Archéologie / Direction de l'Action Culturelle/ Pôle Identité et Citoyenneté/ Conseil départemental de la Vendée
Adresse	40, rue Maréchal Foch 85 923 La Roche-sur-Yon Cedex

1.5 Opération

Arrêté n° 2022-806 du 29 novembre 2022 portant prescription d'une opération d'archéologie préventive	
Nature de l'opération	Diagnostic
Surface à traiter	16 412 m²
Calendrier prévisionnel	Selon convention

2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Conformément à l'arrêté de prescription n° 2022-806 du 29 novembre 2022, les objectifs du diagnostic visent à mettre en évidence la présence ou absence de vestiges archéologiques sur l'ensemble de l'emprise du projet. Il devra également permettre d'évaluer l'impact des travaux sur les vestiges éventuellement en place, de rendre compte de leur nature, leur étendue, leur chronologie et leur degré de conservation, de réunir les arguments justifiant une opération de fouille éventuelle.

3. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Le diagnostic sera réalisé sur l'ensemble de la surface de l'emprise par le biais de tranchées et/ou de fenêtres réalisées à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse sous le contrôle d'une équipe d'archéologues. Les tranchées seront espacées régulièrement et représenteront un taux d'ouverture minimum compris entre 7 et 10 % de la surface concernée par la prescription de diagnostic. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'étendue et l'état de conservation des vestiges.

Des sondages manuels seront effectués dans les structures rencontrées afin de caractériser leur nature et leur chronologie. Le Service Régional de l'Archéologie sera tenu au courant de l'ouverture de fenêtres d'évaluation et des découvertes significatives. Des sondages profonds seront réalisés en cas de séquences stratigraphiques présentant un intérêt. Un relevé précis des tranchées et des fenêtres complémentaires (implantation, niveau de profondeur des ouvertures et des fonds de fouille, coupes stratigraphiques, relevés des vestiges..) sera réalisé de même que l'ensemble des formations sédimentaires rencontrées sera étudié et référencé. Les sites (vestiges enfouis et bâtis) seront replacés dans leurs contextes topographique, archéologique, historique et géographique.

4. MOYENS PREVUS

PHASE TERRAIN (en nombre de jours)		
	Tranche ferme	Tranche conditionnelle
Responsable d'opération	2	2
Technicien d'opération	2	4
Géomorphologue		1
Topographe	1	1
Total phase terrain	5	8

MOYENS MECANQUES (en jours)		
	Ouverture	Rebouchage
Tranche ferme	2	1
Tranche conditionnelle	2	1

4.2 Phase post-fouille

Les résultats et données scientifiques issus du diagnostic figureront dans le rapport final d'opération, établi sous l'autorité du responsable scientifique d'opération, selon les normes définies par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques

PHASE D'ETUDE (en nombre de jours)		
	Tranche ferme	Tranche conditionnelle
Responsable d'opération	12	8
Technicien	10	4
Géomorphologue		1
Topographe	1	1
Total phase d'étude	23	14

5. RESPONSABLE D'OPERATION

Le responsable d'opération proposé est Aurélien HAMEL.

Colette du GARDIN

Responsable de l'archéologie

II- RESULTATS

1- Présentation de l'opération

1.1 - Circonstances de l'opération

Le diagnostic de Maillezais – rue de l'Église « Lotissement des Granges » (**Fig. 1, Fig. 2, Fig. 3, Fig. 4, Fig. 5**) a été prescrit par le Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire en vue de l'aménagement d'un lotissement à 200 m de l'église Saint-Nicolas (EA 85 133 0005). De 16 412 m², l'emprise prescrite correspond aux parcelles cadastrales AC13, 14 et 668 et ZI92, 158 et 160.

1.2 - Objectifs du diagnostic

La prescription de diagnostic archéologique a été motivée par les situations topographique, géographique et géologique pouvant être favorables à d'éventuelles occupations humaines, et la présence d'un site archéologique (EA 85 133 0005). Il s'agit, le cas échéant, de les identifier, de les caractériser (nature, description, datation, etc.) et d'évaluer leur concentration, leur conservation, l'impact de leur présence et la nécessité d'une intervention postérieure approfondie (fouille).

Pour ce faire, la prescription préconise une phase d'exploitation du terrain par l'ouverture de tranchées à la pelle mécanique à hauteur de 7 à 10 % de la surface de l'emprise des travaux.

Les dix tranchées réalisées, d'une superficie totale de 1 473 m², représentent 8,97 % de la surface accessible. La grande majorité des faits (trous de poteau et silos) mis au jour se concentre dans la tranchée Tr.003 (**Fig. 4, Fig. 5**).

1.3 - Contextes géographique, topographique et géologique (F. Prott)

La commune de Maillezais située dans le Marais Poitevin s'étend sur 2 000 ha entre le marais mouillé et une ancienne île du golf marin du Poitou (**Fig. 6**). Le Marais poitevin est matérialisé par une dépression établie dans les formations des marnes du Jurassique. Sur cet espace s'étendait alors une zone côtière permettant une accumulation des sédiments. L'abaissement du niveau marin durant le Quaternaire a engendré l'érosion des formations les plus tendres. Les formations de calcaire plus résistantes sont perceptibles dans le relief marqué par des petites buttes en partie orientale du marais. La dépression est envahie par la transgression marine Flandrienne pour devenir un golfe. C'est à ce moment que se déposent les argiles bleues ou vertes. Les buttes de calcaire jurassique forment alors des îles. Le golf est par la suite peu à peu comblé le transformant en marécage.

C'est sur une de ces îles héritées des formations jurassiques que prend place le bourg actuel de Maillezais. La butte s'étend sur 8 km et culmine à 17 m NGF. Elle domine le marais mouillé et la petite presqu'île sur laquelle s'installe l'abbaye. La butte de calcaire jurassique héritée des formations de Fontenay-le-Comte est surmontée par des niveaux éémien de marnes marines de Maillezais (Mx) de couleur beige rosé comprenant 30 à 70 % de calcaire. Le faciès d'altération de ces marnes est marqué par un sol décalcifié de couleur brun-rouge.

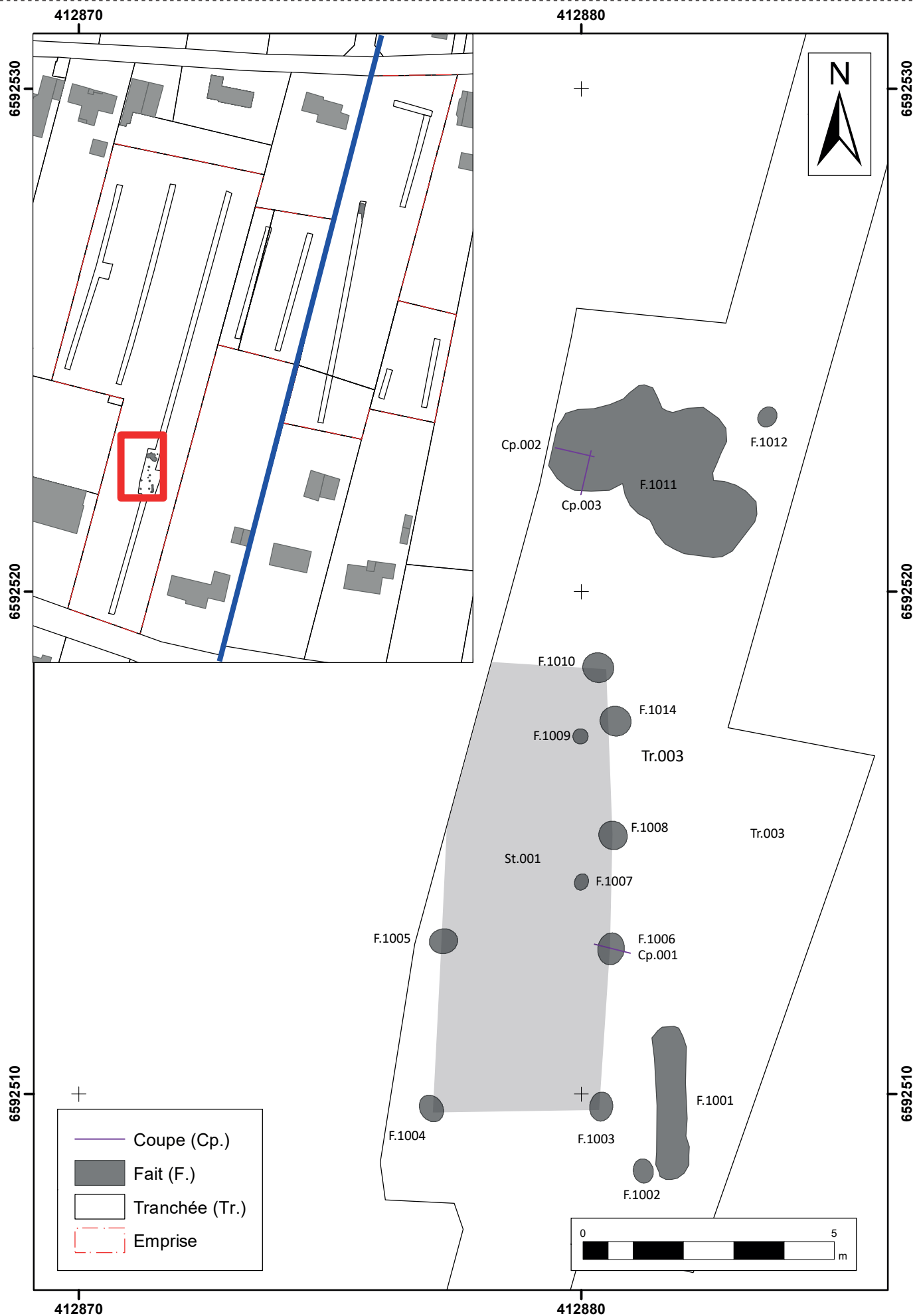


Fig. 5 – Plan des vestiges mis au jour dans la tranchée Tr.003.

Le diagnostic archéologique a eu lieu sur des parcelles situées au sommet de la butte entre 16,5 et 17,20 m NGF, surplombant d'une faible hauteur les paysages alentours. Deux faciès d'un même substrat ont été observés (**Fig. 7**, **Fig. 8**) : les marnes marines (Mx) beige à jaunâtre riche en *Cerastroderma*, et son état altéré.

1.4 - Contexte archéologique (H. Fouillat)

La commune de Maillezais est située dans le sud-est de la Vendée, limitrophe des départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime. Implanté dans le Marais poitevin, l'îlot calcaire de Maillezais s'étend sur 8 km de long et sur 6 km de large, pour une hauteur moyenne de 13 m NGF. Les premières traces d'occupation à Maillezais (**Fig. 9**) datent du Néolithique final. Cependant, c'est à partir de la période médiévale puis moderne, que le nombre de sites mis au jour augmente. L'histoire et l'archéologie de la commune sont toutefois très mal connues en dehors de l'abbaye Saint-Pierre.

Concernant la toponymie de la commune, l'origine du nom de Maillezais viendrait peut-être du latin *Malliacum*, dérivé du nom d'un homme prénommé *Mallius* (Bord 2007 : 9-10).

La première mention connue de la paroisse et surtout de l'abbaye Saint-Pierre, provient des écrits du moine Pierre de Maillezais vers 1060 (Bord 2007 : 10).

1.4.1 - La Préhistoire

1.4.1.1 - Le Paléolithique

Au niveau du lieu-dit de *la Béchée*, des prospections menées par T. Chataignier pendant une quinzaine d'années a permis de récolter quelques pièces paléolithiques (Poissonnier 1997 : 162-163).

1.4.1.2 - Le Néolithique

Une « sorte de fuseau en stéatite » pesant 60 g a été découvert en 1926 près de *la Porte de l'Île* et représente un indice d'une occupation néolithique (Poissonnier 1997 : 162-163).

1.4.1.3 - Le Néolithique final

Quelques éléments attestent d'une occupation de Maillezais dès le Néolithique final.

Au niveau du site de l'abbaye Saint-Pierre, un amas de débitage a été mis au jour (EA 85 133 0001). C'est dans le secteur sud-ouest du plateau que se concentre la majorité des vestiges de cette période. La découverte de trous de poteau et de mobilier céramique atteste de cette occupation du Néolithique final (Garros, Bineau 2009a : 26 ; Garros, Bineau 2009b).

À *la Béchée*, un habitat de cette période a fait l'objet des prospections par T. Chataignier. Ses travaux lui ont permis de récolter un ensemble de mobilier qui a permis de dater le site, dont par exemple cinq tessons de poterie, un talon de hache piquetée en roche dure de section ovalaire, ou encore six fragments de haches polies en silex. La présence de nombreux blocs de silex bruts, découverts sur la parcelle, permet d'émettre l'hypothèse d'une provenance locale. Ce silex pourrait provenir de niveaux plus bas, recouverts par la suite par les sédiments du marais (Poissonnier 1997 : 162-163).

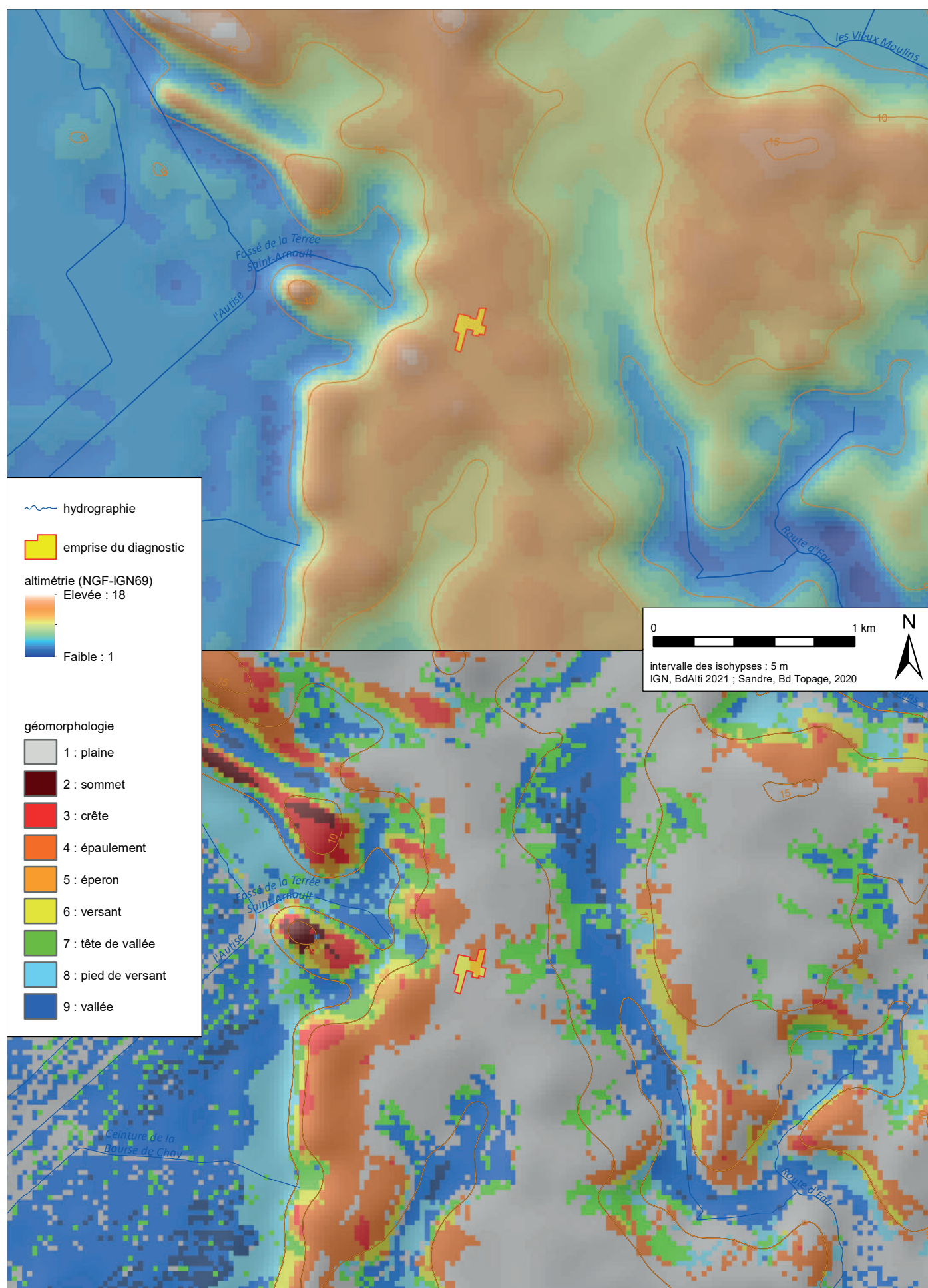
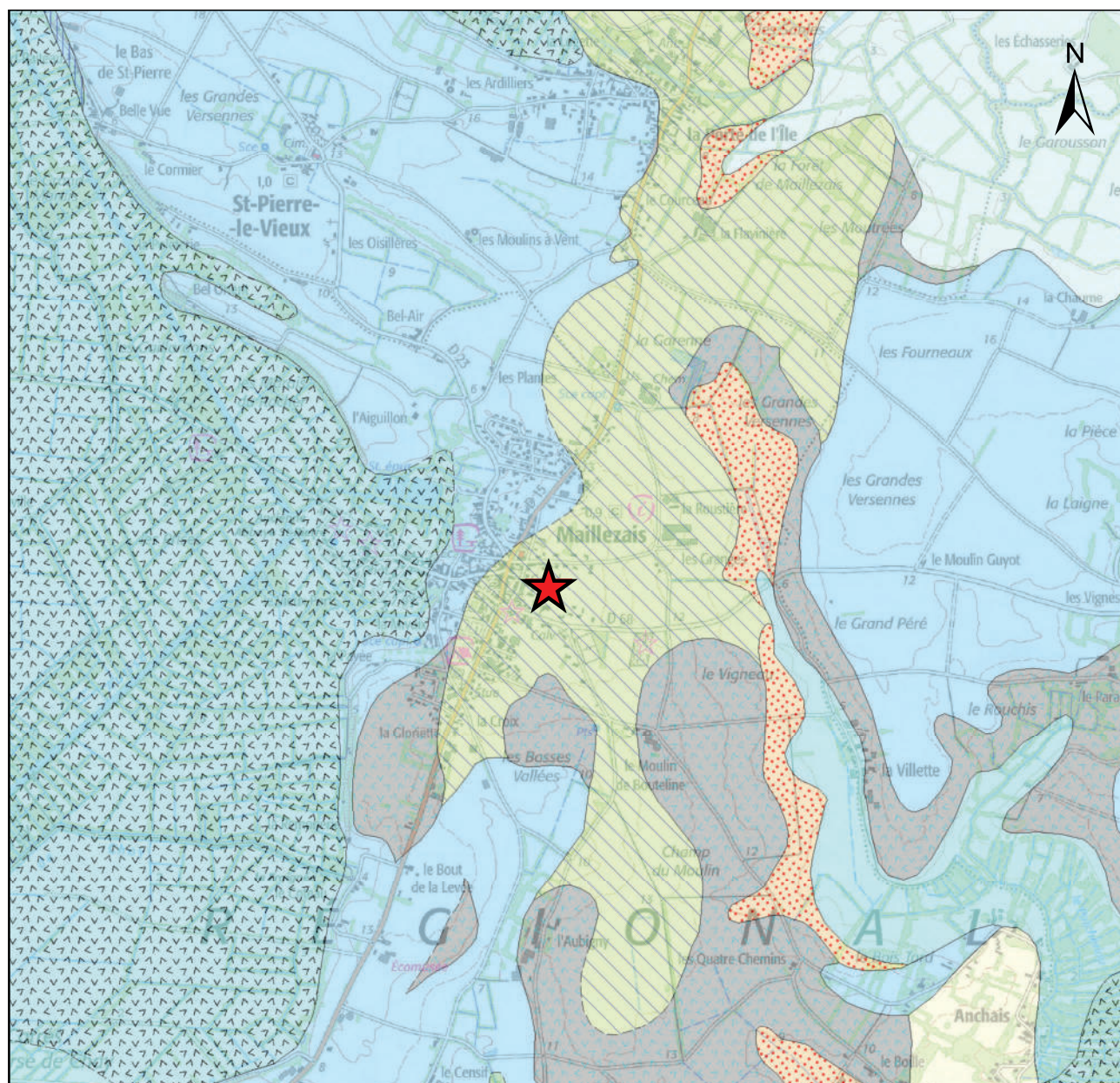


Fig. 6 – Contextes topographique et géomorphologique au 20 000°.



- MFz, Alluvions argileuses des slikkes et des shorres -
- MFzT, Argiles tourbeuses noirâtres -
- Mx(1), Marnes marines de Maillezais, Émien -
- C, Colluvions indifférenciées, localement solifluées -
- Fz, Alluvions fluviales, argiles limoneuses grisâtres et graviers polygéniques, Holocène à Actuel -
- Fwb, Alluvions fluviales, graviers et cailloutis polygéniques à matrice sablo-argileuse rubéfiée, Pléistocène moyen ancien (Mindel) - 20
- FzT, Tourbe et argile grise, sables limoneux, Flandrien -
- i-B, Formation complexe des plateaux, limons, cailloutis résiduels de quartz plus ou moins émoussés, altérites (argiles, arènes) - 29
- j4c(2), Callovien supérieur, calcaires durs noduleux et calcaires feuilletés -
- j4c(1), Callovien supérieur, marnes bleutées -

0 200 400 800 m



source : BRGM, carte géologique harmonisée - 2004 ; IGN, Scan25 - 2021

Fig. 7 – Contexte géologique au 50 000°.

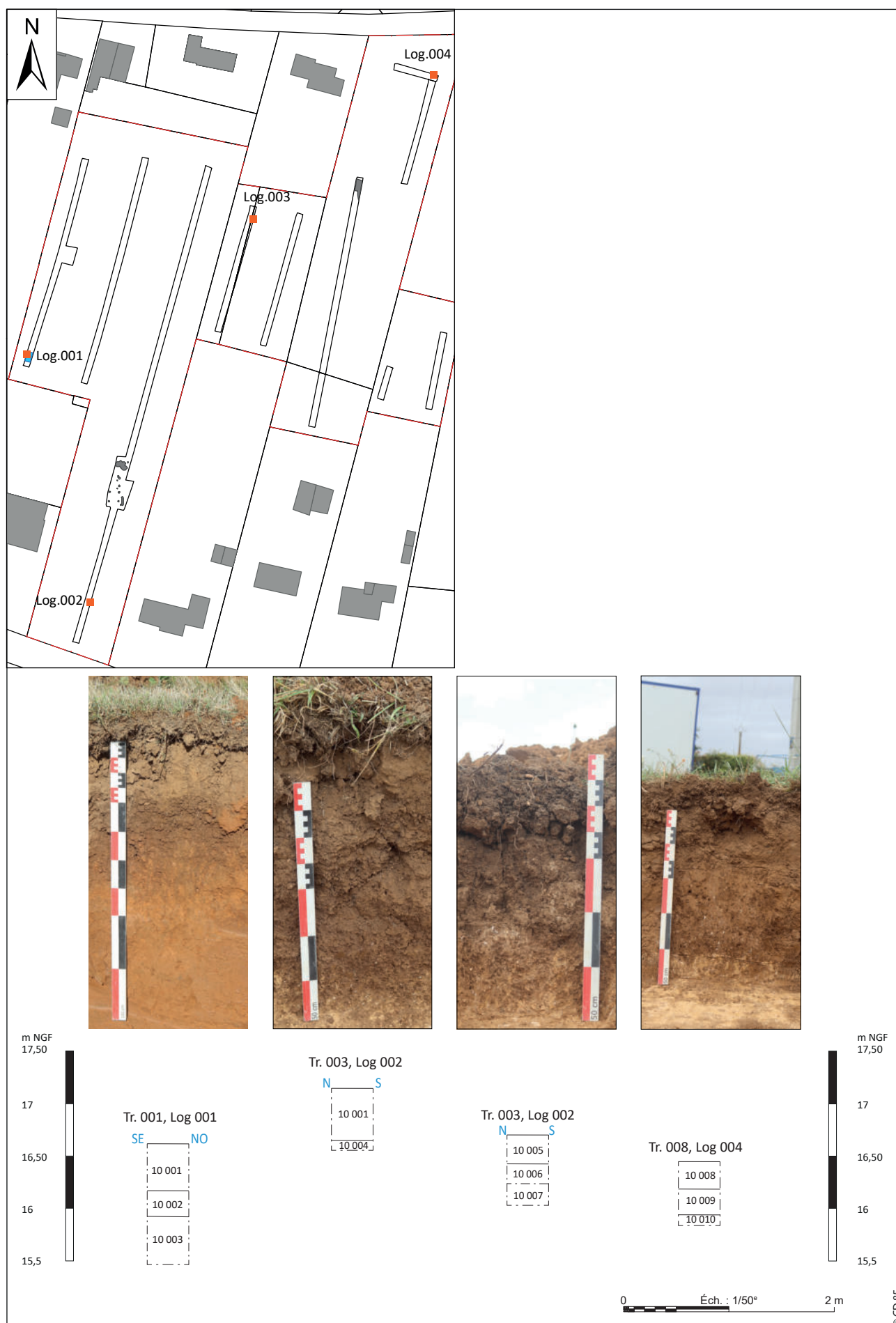


Fig. 8 – Les logs 001 à 004.

1.4.2 - La Protohistoire

Quelques sites protohistoriques ont été mis au jour sur la commune de Maillezais, allant du Bronze ancien au second âge du Fer.

1.4.2.1 - Le Bronze ancien

Pour cette période, nous avons connaissance de l'existence d'une hache à faibles rebords dont la localisation est inconnue. Celle-ci est conservée au musée des Sables d'Olonne (Poissonnier 1997 : 163).

1.4.2.2 - Transition entre le premier et le second âge du Fer

Sur le lieu-dit *du Chiron* s'est déroulée une opération de diagnostic en 2004 avant un projet de lotissement, dirigée par l'Inrap (Séris, Jugieau 2004). Un enclos de forme ovale (EA 85 133 0007), ainsi que quatre trous de poteau et deux empièvements à 8 m au sud de ce dernier, ont été découverts. Deux structures thermo-rubéfiées au nord-ouest de l'enclos ont aussi été mises au jour. Quelques éléments de mobilier ont été trouvés dans l'enclos, notamment une céramique très fragmentaire qui a permis une datation s'échelonnant entre le premier et le second âge du Fer.

1.4.2.3 - Le second âge du Fer

Sous les niveaux médiévaux du réfectoire de l'abbaye Saint-Pierre, J. Hascoët et N. Le Meur ont découvert en 1990 des structures en creux correspondant à des fosses et des trous de poteau (Provost *et al.* 1996 : 141). Ces derniers contenaient de la céramique laténienne, dont des tessons d'un grand vase à décor estampé.

Un tumulus (EA 85 133 0002) qui serait daté de cette période a également été mis au jour au niveau de l'abbaye Saint-Pierre, sans que nous ayons plus d'informations à ce sujet.

Une lame de poignard à rivets découverte sur la commune de Maillezais faisait partie de l'ancienne collection de F. Poey d'Avant (Poissonnier 1997 : 163). Nous n'avons pas de précisions sur cet objet si ce n'est qu'il appartient à la période protohistorique.

1.4.3 - L'Antiquité

Peu d'éléments pour la période antique sont connus et les découvertes sont dans l'ensemble assez anciennes.

1.4.3.1 - Les voies

À *Civray*, le long d'une voie romaine qui traversait l'île d'est en ouest en son milieu et à 500 m du village, un mur et un fragment de plaque calcaire ont été découverts en 1875 (Provost *et al.* 1996 : 141). Cette plaque serait une épitaphe (et non une borne militaire) sur laquelle E. Espérandieu a déchiffré le texte suivant : « [- a]via privat[a sibi] / [et] C(aio) Iul(io) Tauric[o] / filio ou marito ». Vers 1900, E. Bourlonton y signale une *villa* avec *tegulae* (Provost *et al.* 1996 : 141).

Perpendiculairement à la voie précédente, la voie Saunière traversait l'île de Maillezais du nord au sud (Provost *et al.* 1996 : 141).



Fig. 9 – Carte archéologique de Maillezaïs (d'après extraction de Patriarche).

1.4.3.2 - L'habitat

À la Béchée, un site à *tegulae* a été mis au jour à la fin du XIX^e-début du XX^e s. (Provost *et al.* 1996 : 141). On y a également découvert plusieurs éléments de mobilier, dont des amphores et des monnaies. Des structures qui peuvent correspondre à des fondations de murs ont également été trouvées.

Peut-être en lien avec ce dernier, au *Port de la Béchée* près de l'*Autise*, ont été découverts en 1893 des éléments de mobilier (des *tegulae*, deux monnaies : un sesterce d'Antonin et un Constantin).

Il a également été émise l'hypothèse de l'existence d'un gué pour traverser la « Vieille Autize » (Provost *et al.* 1996 : 141).

1.4.3.3 - Autres structures

En 1966 dans l'enceinte de l'abbaye Saint-Pierre, plusieurs fosses contenant du mobilier antique ont été mises au jour (Provost *et al.* 1996 : 141).

À *Anchais*, un site romain a été mentionné. Nous n'avons pas d'autres données sur ce site (Provost *et al.* 1996 : 141).

1.4.4 - L'abbaye Saint-Pierre de Maillezais (EA 85 133 0006)

L'édification de l'abbaye Saint-Pierre commence au haut Moyen Âge. Elle a ensuite été modifiée et agrandie jusqu'à la période moderne.

1.4.4.1 - L'histoire de l'abbaye

À la fin du X^e s., Guillaume Tête d'Étoupe (935-963), comte de Poitiers, fait construire un relais de chasse sur le site de l'abbaye. Ces faits sont établis par le moine Pierre entre 1067 et 1072/73, et dont les écrits constituent les premières mentions de l'existence de l'abbaye. Une forteresse est ensuite érigée par Guillaume Fier à Bras (963-995), comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Elle est associée à une église dédiée à Sant-Hilaire (Barbier 2011). La fortification est détruite au début du XI^e s., pour faire place à l'abbaye bénédictine qui débute avec une occupation monastique fondée par les comtes de Poitiers et ducs d'Aquitaine (Barbier 2011). La construction de l'hôtellerie débute après le milieu du XIII^e s. (Béthus 2022).

En 1317, l'abbaye est érigée en siège épiscopal. Une reconstruction de l'abbaye est effectuée à travers des grandes phases de transformation. Entre le XIII^e et le XIV^e s., deux nouveaux bâtiments sont construits au sud-est de celle-ci, à l'extérieur de l'enclos monastique. L'éclatement du conflit franco-anglais en 1337 va entraîner une campagne de fortification de l'abbaye (Béthus 2022).

En 1540, l'abbaye connaît des travaux à l'initiative de l'évêque Geoffrey d'Estissac qui viennent modifier le chœur et le jubé. Puis au début du XVII^e s., des travaux de fortification sont ordonnés par Théodore Agrippa d'Aubigné, compagnon d'armes du roi Henri IV (Béthus 2022). En 1562, Maillezais prend part aux guerres de Religion et l'abbaye va endosser un rôle militaire majeur. Cette dernière va ensuite progressivement se détériorer après les conflits, jusqu'à son rachat en 1837 par l'érudit Faustin Poey d'Avant, puis par Edgar Bourlonton (Garros, Bineau 2009a).

1.4.4.2 - L'historique des recherches

De nombreux historiens, historiens de l'art et archéologues se sont intéressés à l'abbaye dès le XIX^e s. Les opérations archéologiques ont commencé en 1803-1804, puis ont continué en 1834 avec la découverte de nombreuses sépultures, dont celle de l'abbé Gonderan (Béthus 2019). Elle a ensuite été classée Monument Historique en 1925 ce qui va permettre d'engager une première tranche de travaux urgents sur l'abbatiale et l'hôtellerie jusqu'en 1956 (Martineau 2003). De 1956 à 1986, les décapages et sondages se succèdent à l'initiative des propriétaires du site, la famille Trichereau (Trichereau 1986).

À partir de la fin des années 1980, une première campagne de fouilles programmées est mise en place, menée par N. Rouzeau, N. Le Meur et H. Hascoët (Rouzeau, Bernard 1987 ; Le Meur 1989 ; Hascoët 1990).

En 1996, le Conseil Départemental devient propriétaire du site, huit opérations d'archéologie préventive vont alors avoir lieu jusqu'en 2002. Les premières grandes campagnes de fouilles débutent au tournant des années 2000, avec des opérations programmées entre 2000 et 2002 (Cornec, Martineau 1999 ; Martineau, Cornec 2000a ; Martineau, Cornec 2000b ; Martineau 2003 ; Martineau 2005a ; Martineau 2005a ; Martineau 2005b ; Martineau 2014). Un projet de restauration et de mise en valeur est également lancé au même moment (Prunet 1999).

Les opérations archéologiques, tant préventives que programmées, ont continué, toujours menées par le Conseil Départemental de la Vendée (Barbier 2008 ; Barbier 2011 ; Béthus 2019 ; Béthus 2020a ; Béthus 2020b ; Béthus 2022). Plusieurs opérations de sondage ont également eu lieu dès 1997 (Cornec *et al.* 1998a ; Cornec *et al.* 1998b ; Cornec 1999 ; du Gardin 2008), ainsi que des études géophysiques (Guyot 1998 ; Ruelleu, Nayet 2014) et des prospections magnétiques (Camus, Mathé 2013).

1.4.4.3 - Le haut Moyen Âge

Les recherches archéologiques confirment l'existence d'une résidence aristocratique puisque de la faune sauvage a été découverte dans les niveaux du X^e s. (Barbier 2011).

Les études de J. Martineau viennent confirmer cette occupation du haut Moyen Âge sur les rives occidentales du plateau, qui se manifeste notamment par la présence d'une carrière ouverte. Le comblement fut rapide et les sédiments ont livré un abondant vaisselier ainsi que quelques charbons de bois sur lesquels une datation au ¹⁴C a pu être établie. Ces derniers ont été datés entre 978 et 985, datation confirmée par l'étude des céramiques (Barbier 2011).

1.4.4.4 - Le Moyen Âge classique

Les recherches archéologiques ont permis de mettre au jour un chevet déambulatoire arasé et une partie du transept, ainsi qu'une nef primitive et un grand massif occidental appartenant à un premier état (Béthus 2022).

Le programme de fouilles des années 2000 a donné lieu à l'étude de la partie méridionale des marges occidentales et vient confirmer l'existence de phases successives d'occupations liées au monastère (Barbier 2011).

En 2007, É. Barbier dirige un nouveau programme basé sur la compréhension des espaces périphériques (Barbier 2008 ; Barbier 2011). Il confirme la présence d'un grand bâtiment primitif du X^e-XI^e s. ((Béthus 2022).

La construction de l'hôtellerie débute après 1220/1230 et comprend deux bâtiments, fouillés entre 2019 et 2021 sous la direction de T. Béthus (Béthus 2020a ; Béthus 2020b ; Béthus 2022). Les prospections magnétiques ont également permis de découvrir un empiérement à l'est de l'hôtellerie (Camus, Mathé 2013).

1.4.4.5 - Le bas Moyen Âge

Les fouilles programmées des années 1990 portaient principalement sur le réfectoire qui est daté du XIV^e s. grâce à des fragments du dallage (Le Meur 1989).

Les opérations d'archéologie préventive ont permis de dégager les trois chœurs successifs de l'abbatiale, ainsi que les bras sud et nord du transept. On constate également que la nef est épaissie par des contreforts et ajourée par des baies (Béthus 2022).

En 2018, un diagnostic mené par le Conseil Départemental de la Vendée a été effectué sur le mur nord de l'enclos monastique, dit « mur de la route de Doix ». Ce dernier est daté du XIV^e s. et correspond à une extension du bâtiment (Béthus 2019).

Trois états pour ce front ont été découverts. Un premier fossé en U est creusé, puis au XIV^e s. un second fossé en V est associé à des tours de flanquement. Enfin, une résidence épiscopale sur le front oriental est associée à une enceinte (Béthus 2022). Ces fouilles ont permis de constater que la guerre de Cent Ans a eu une véritable influence sur les modifications de fortification effectuées sur le front occidental de l'abbaye (Barbier 2011). Durant ces mêmes opérations, plusieurs sépultures ont été mises au jour en marge de l'abbaye du côté nord. De plus, des sondages près de l'hôtellerie ont permis la découverte d'une importante tour de latrines (Béthus 2022). Un corpus de monnaies découvert lors des fouilles dirigées par le Conseil Départemental entre 2000 et 2002 a permis de dater les deux phases de fortification de l'abbaye au XIV^e s. (Martineau 2005b).

1.4.4.6 - L'Époque moderne

Le front oriental est renforcé par un réduit bastionné ceinturant l'ancien palais épiscopal. Plusieurs bastions maçonnés sont également construits au nord et à l'est, avec un avant-corps qui protège l'accès à l'enclos (Béthus 2022).

1.4.5 - Le Moyen Âge et l'Époque moderne dans le bourg

Les données pour la période médiévale dans le bourg de Maillezais sont quasiment inexistantes.

Anciennement un oratoire, l'église Saint-Nicolas (EA 85 133 0005) est construite suite à l'importance croissante du bourg au XII^e s. Cela s'explique en partie par le fait qu'en 1186, le pape Urbain III oblige les moines à céder la direction des paroisses rurales aux prêtres séculiers (Flohic *et al.* 2001 : 474).

Une croix hosannière en calcaire est érigée dans le cimetière de Maillezais. Une inscription y a été apposée, ainsi que la date du 22 mars 1804, bien qu'elle soit beaucoup plus ancienne (Flohic *et al.* 2001 : 474).

Toutes les informations suivantes proviennent de l'ouvrage Le Patrimoine des communes de la Vendée publié en 2001 aux éditions Flohic, p.474-475 :

- en 1591, Henri IV fait établir 4 foires et un marché sur l'île de Maillezais dont on peut voir les vestiges rue du Champ-de-foire ;
- deux bâtiments ont été érigés rue de l'abbaye : l'un, une ancienne fabrique en calcaire qui abritait les réunions du Conseil de fabrique, vers 1650 au n°42 ; l'autre, une maison souvent remaniée entre 1740 et le milieu du XIX^e s. au n°17 ;
- vers 1850, au 2 rue du Docteur-Daroux, une maison en calcaire est construite par la famille Bauget, qui l'a habitée jusqu'en 1921. Le Grand Café de Maillezais, où les notables se réunissaient, occupait une partie de la bâtisse en 1880 ;

- sur la Place de l'Église, un monument au mort en calcaire, commémorant la guerre de 1870-1871, est érigé à la fin du XIX^e s. Il ne comporte aucune inscription si ce ne sont les dates du conflit ;
- au 6 rue de la Trigalle, une ancienne maison bourgeoise, construite par M. Baron-Latouche en 1920-1928, est rachetée par la commune de Maillezais en 1932. Elle y fait loger les «services municipaux et la justice de paix».

1.4.6 - Époque indéterminée

Plusieurs sites, d'époque indéterminée, ont été découverts sur la commune de Maillezais. Il s'agit de deux enclos, l'un aux *Écourolles* (EA 85 133 0003) et l'autre aux *Marais du Rocher* (EA 85 133 0004) et d'un parcellaire à la *Fraignée* (EA 85 133 0010).

1.5 - Méthodologie et conduite de l'opération

1.5.1 - Calendrier et déroulement de l'opération

Le diagnostic s'est déroulé du 01 au 03 août 2023, soit une durée de 3 jours ouvrés. Il a mobilisé deux archéologues (un responsable d'opération, une technicienne de fouille), ainsi qu'un archéologue-topographe. Au total, ce sont 7 jours-hommes qui ont été engagés pour la partie terrain (hors moyens mécaniques).

1.5.2 - Contraintes de l'intervention

Une canalisation d'assainissement et/ou de distribution d'eau traverse du nord au sud l'emprise du terrain (**Fig. 4**). Cet ouvrage est relativement mal localisé. Afin de prévenir tout accident, un large périmètre de sécurité a été mis en place. Le fait F.1013 pouvant correspondre à cette canalisation n'a fait l'objet d'aucune investigation complémentaire.

1.5.3 - Méthodes d'intervention et enregistrement des données

Le diagnostic a été réalisé à l'aide d'une pelle mécanique de 22 tonnes, dotée d'un godet de curage lisse de 2,20 m. Chaque tranchée a été ouverte par passes fines successives, jusqu'au niveau du substrat ou, le cas échéant, au niveau d'apparition des structures. Dix tranchées (Tr.) ont été ouvertes. Elles sont numérotées de 1 à n. Toutes les tranchées sauf la tranchée Tr.008 sont orientées selon un axe NNE-SSO. Elles sont distantes d'environ 18 m. La tranchée Tr.008, perpendiculaire à la tranchée Tr.007 (extrémité nord) est orientée selon un axe est-ouest. La totalité des tranchées représente une superficie de 1 473 m², soit 8,97 % de la surface accessible.

Quatre logs stratigraphiques ont été réalisés afin d'enregistrer le faciès géologique superficiel (séquences sédimentaires). Leur implantation tient compte du terrain (changement de faciès géologique, topographique, etc.), afin de rendre compte des variations de nature du sous-sol rencontrées, mais aussi du colluvionnement.

L'enregistrement est basé sur l'unité stratigraphique (US), pouvant être regroupée en fait (F., ex. trou de poteau, fossé et/ou tronçon de fossé, fosse, etc.) et eux-mêmes en structure (St., ex. bâtiment, fossé) et en ensemble structuré (ES., ex. enclos). Les US sont numérotées de 10 001 à n, indépendamment du n° de la tranchée ou du fait. Les faits sont numérotés de 1001 à n, indépendamment du n° de la tranchée ou de l'US qui s'y rapportent. Les structures et les ES sont numérotés de 001 à n.

Les faits ont été fouillés soit manuellement par moitié ou par sondage. Seuls les sondages mécaniques sont numérotés de 001 à n. (ex. Sd.001, Sd.002). Tous les relevés correspondent à un numéro de coupe, enregistrés de 001 à n. (ex. Cp.001, Cp.002).

L'ensemble des tranchées, des faits et des sondages a été relevé au GPS au fur et à mesure de l'avancée du diagnostic.

1.5.4 - Organisation de la post-fouille

La post-fouille s'est déroulée du 07 août au 15 septembre dans les locaux de la base archéologique du Service Patrimoine et Archéologie du Département de la Vendée aux Lucs-sur-Boulogne. Sa réalisation a mobilisé une équipe de trois personnes, comprenant une technicienne de fouille (assistante de conservation du patrimoine) pour les inventaires, le traitement du mobilier et la DAO, un archéologue-topographe (attaché de conservation du patrimoine) pour le traitement des données topographiques et un responsable d'opération (attaché de conservation du patrimoine) pour la rédaction et la mise en page. Au total, ce sont douze jours-hommes qui ont été engagés pour la phase d'étude.

1.5.5 - Archivage des données

L'enregistrement papier de terrain (fiches « fait », « US », « tranchée », listing des photos, des minutes de terrain, des sondages mécaniques, des logs et des coupes) a été informatisé dans la base de données Ishtar (outil web libre développé par l'entreprise Iggdrasil). Ces inventaires sont présentés dans la section 3.

Le mobilier et la documentation de terrain sont conservés provisoirement dans les locaux de la base archéologique du Secteur Archéologie aux Lucs-sur-Boulogne, avant leur versement à la DRAC-SRA des Pays de la Loire.

2- Résultats

Quatorze faits ont été mis au jour durant l'opération (**Fig. 10, Fig. 11**). Mis à part le fait F.1013, localisé à l'extrémité nord de la tranchée Tr.006, les autres faits se concentrent dans le tiers sud de la tranchée Tr.003 et constituent un ensemble cohérent daté des X-XI^e s. Le fait F.1013 pouvant correspondre à un ouvrage d'assainissement ou de distribution d'eau n'a pas été fouillé.

2.1 - Le bâtiment sur poteaux St.001

Le bâtiment St.001 est composé d'au moins neuf trous de poteau (F.1003 à F.1010 et F.1014) ; il n'a pas été entièrement dégagé (**Fig. 12, Fig. 13**). De forme quadrangulaire, il mesure environ 31 m². Il est orienté selon un axe nord-sud. Il est constitué de trous de poteaux de deux tailles distinctes (0,30 et 0,60 m de diamètre). Les trous de poteau F.1003, F.1006, F.1008 et F.1010, de taille et de forme équivalente, sont alignés et régulièrement espacés (les entraxes entre F.1003 et F.1006 et entre F.1008 et F.1010 sont identiques : 3,30 m). Les trous de poteaux F.1004 et F.1005, espacés également de 3,30 m forment vraisemblablement un second alignement de poteaux. Parallèles, ces deux lignes de poteaux sont distantes de 3,30 m. L'écartement entre les trous de poteau F.1006 et F.1008 (2,25 m) discordant par rapport aux autres, est potentiellement l'indice d'un aménagement particulier (accès ?). Légèrement désaxé et à moins de 0,20 m du trou de poteau F.1010, la fonction de F.1014 s'insère mal dans ce plan vraisemblable de St.001. Il en est de même des trous de poteau F.1007 et F.1009, de plus petites tailles. Le trou de poteau F.1002 ne semble pas appartenir cette construction.

Seul le trou de poteau F.1006 a été fouillé (**Fig. 14**), à la main et par moitié (moitié nord). Il apparaît à 0,48 m de la surface actuelle, sous la terre végétale (US. 10 001), soit à 16,75 m NGF. De forme circulaire, il mesure 0,56 m de diamètre. Il présente un profil en U légèrement asymétrique (US. 10 014). Il fait 0,26 m de profondeur. Il est comblé par une argile limoneuse, brun foncé, meuble et homogène, présentant de rares gravillons de calcaires (US.10 015).

2.2 - La batterie de silos F.1011

L'ensemble polylobé F.1011 se situe à 3 m au nord du bâtiment St.001. Constitué vraisemblablement de plusieurs fosses et/ou silos, F.1011 n'a pas été entièrement dégagé (**Fig. 15**). Il mesure au moins 4 m de long et 2 m de large. F.1011 apparaît à 0,50 m de la surface actuelle, sous la terre végétale (US.10 001), soit à 16,77 m NGF. Un sondage manuel de 0,80 m de côté y a été réalisé. Ce petit sondage à l'aplomb de la berme de la tranchée Tr.003, a mis en évidence l'existence d'au moins deux petits silos :

- l'un de forme globulaire, d'une cinquantaine de centimètres de profondeur (**Fig. 16**) ;
- l'autre, vraisemblablement arasé, de taille légèrement plus conséquente (**Fig. 17, Fig. 18**). Il est conservé sur 0,46 m de profondeur.

Ce sondage a livré quatre tessons de céramiques et deux fragments d'os. L'un des tessons est un pot de type 2.1 daté des X-XI^e s.¹ Les deux esquilles d'os ne sont pas déterminées ; il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'ossement humain².

¹ La détermination du mobilier céramique a été effectuée par S. Grenouilleau.

² Les deux os ont été vus par C. Giraud.

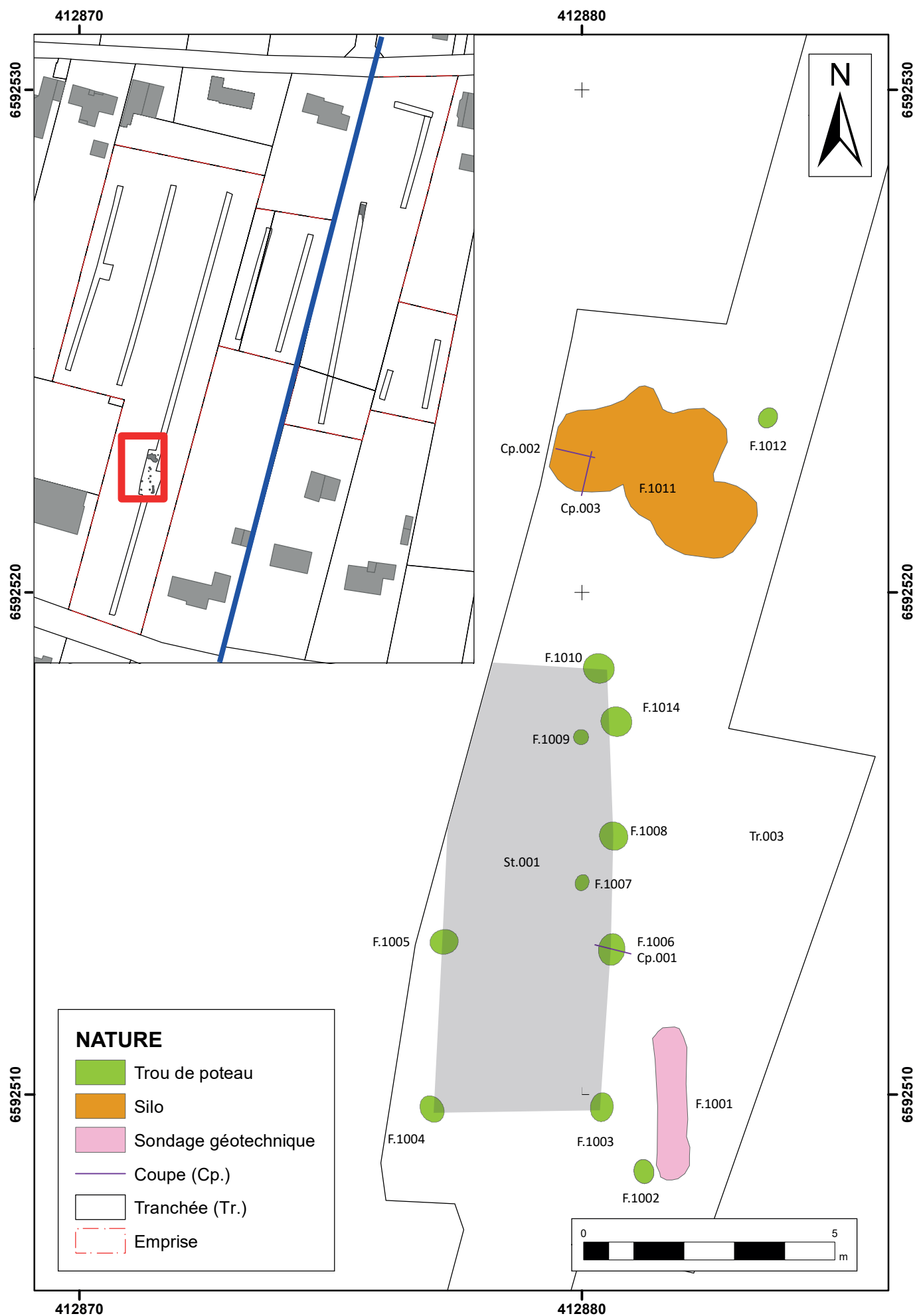


Fig. 10 – Répartition des faits par nature.

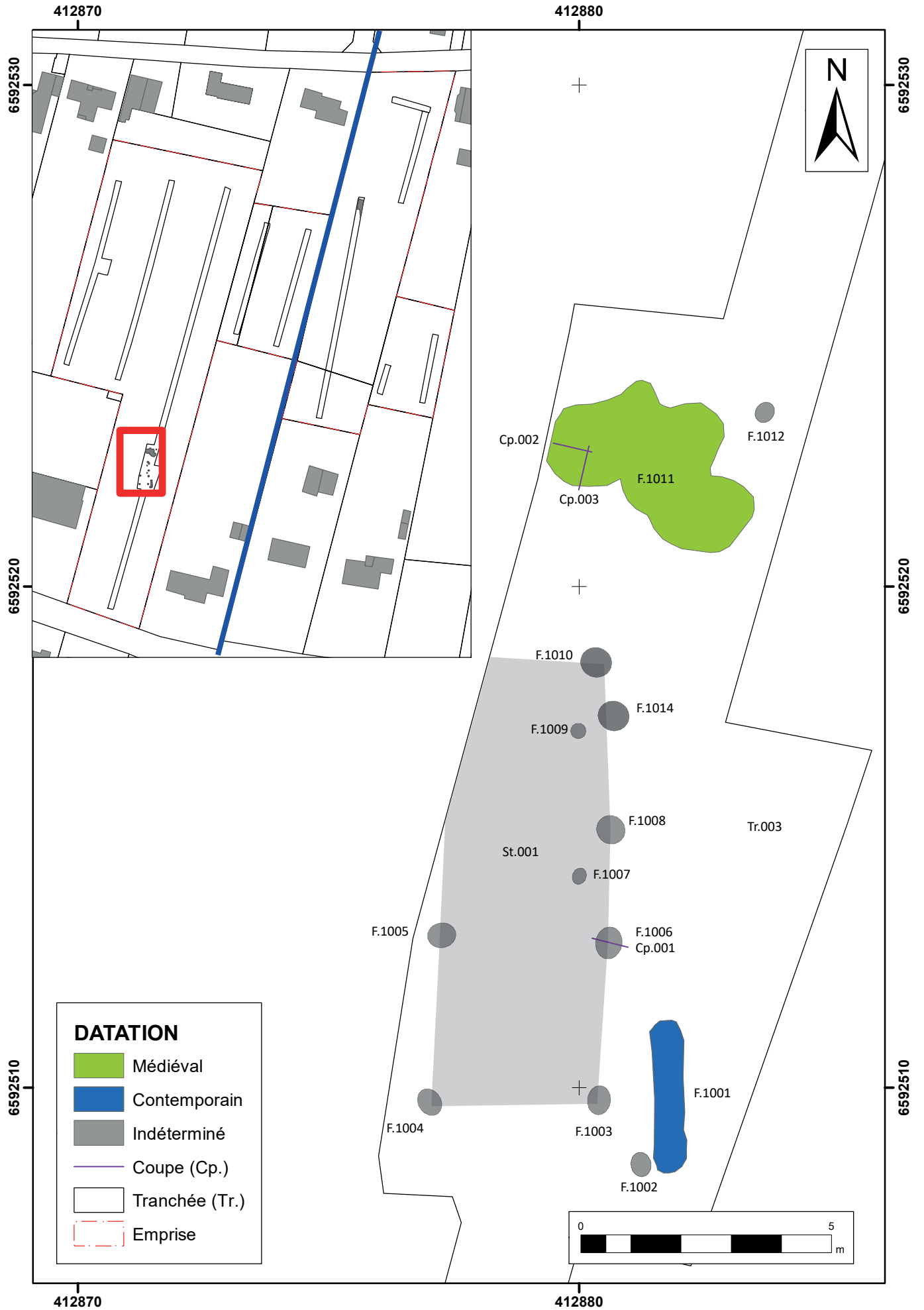


Fig. 11 – Répartition des faits par datation.

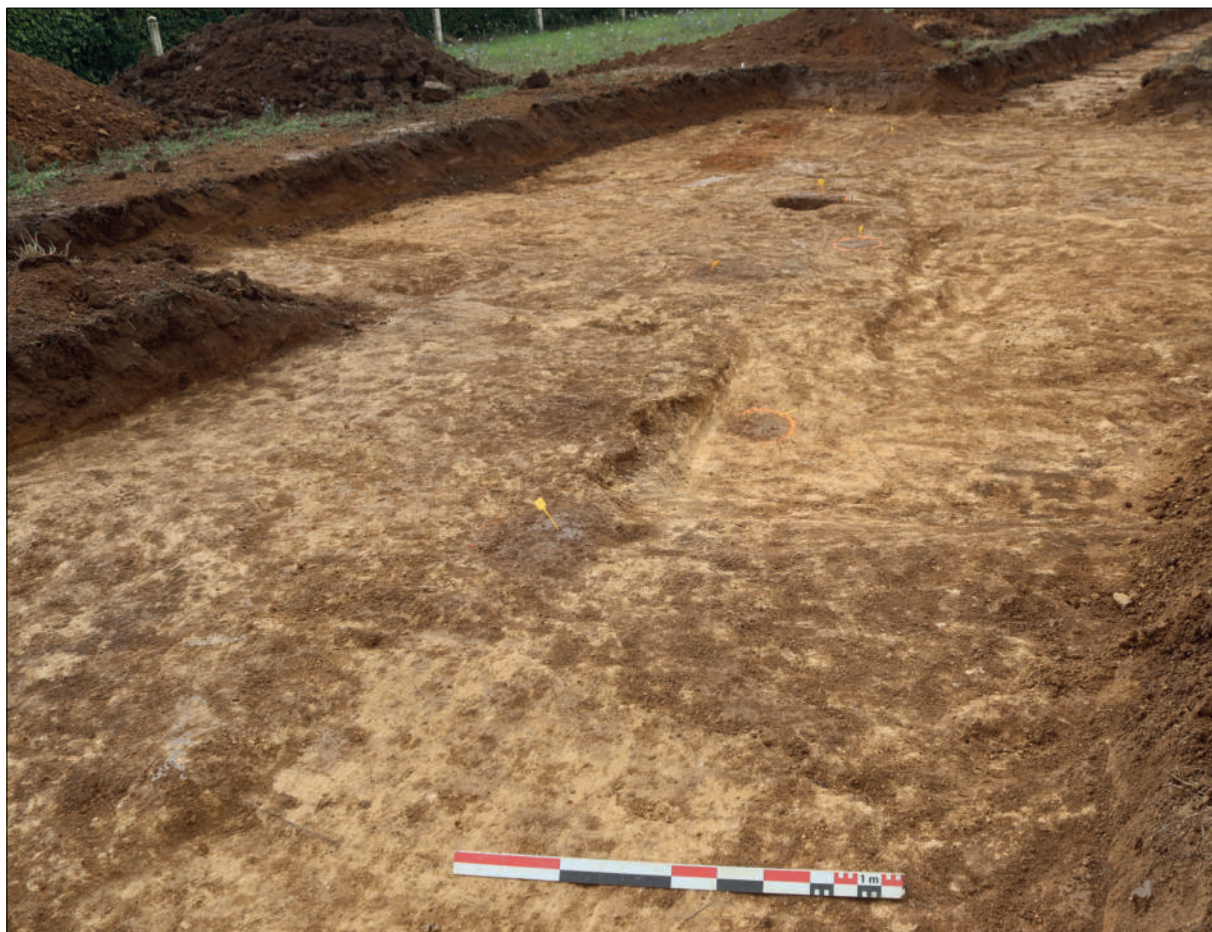


Fig. 12 – Photographie du bâtiment St.001, vue vers le sud-est.



Fig. 13 – Photographie du bâtiment St.001, vue vers le nord-ouest.

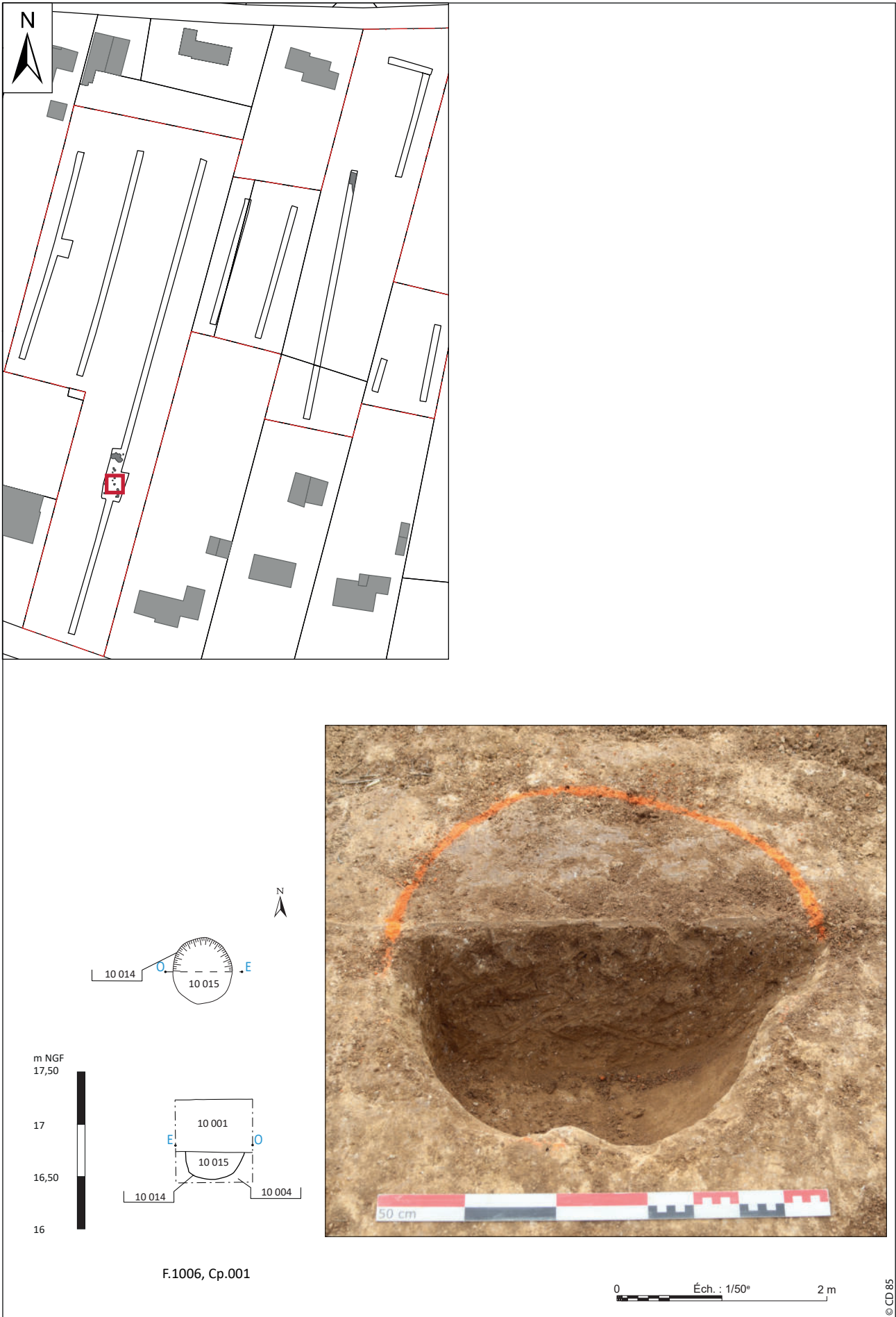


Fig. 14 – Le trou de poteau F.1006 : plan, coupe et photo.



Fig. 15 – Photographie de la batterie de silos F.1011, vue vers l'ouest.



Fig. 16 – Photographie du petit silo globulaire situé sous la berme de la tranchée Tr.003, vue vers l'ouest.

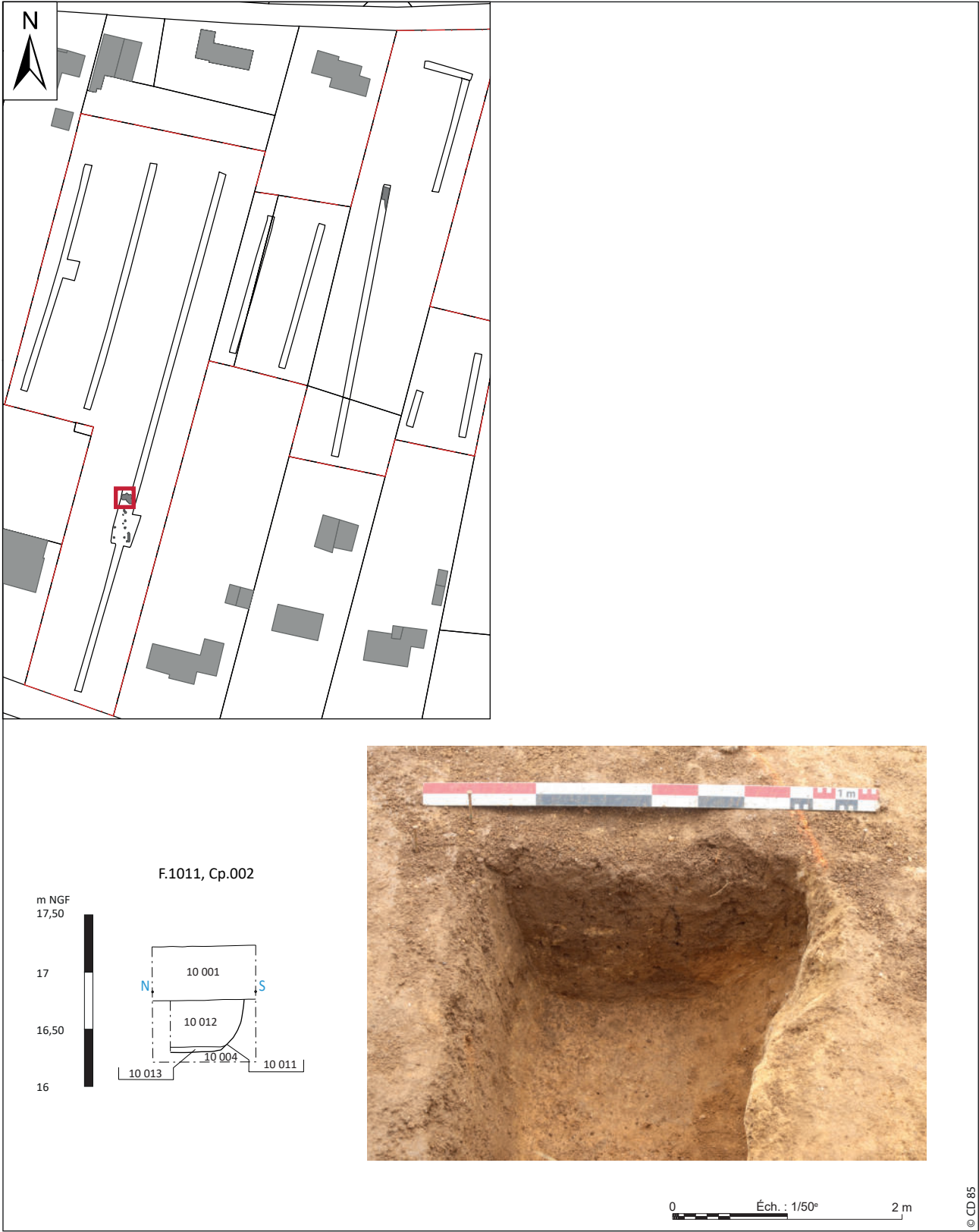


Fig. 17 – Coupe Cp.002.

3- Conclusion

Le diagnostic archéologique intitulé Maillezais – rue de l'Église « Lotissement des Granges », prescrit par le Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire, s'est déroulé du 01 au 03 août 2023. D'une superficie de 16 412 m², ce projet impacte les parcelles cadastrales AC13, 14 et 668 et ZI 92, 158 et 160. Cette opération est la première réalisée dans ce secteur du bourg de Maillezais ; elle se situe à moins de 200 m au nord-est de l'église Saint-Nicolas (EA 85 133 0005), construite au XII^e s. En tranchée Tr.003 (tiers sud), les vestiges d'un site des X-XI^e s. ont été mis au jour. Il se compose d'au moins un bâtiment sur poteaux de 31 m² (St.001) et d'une batterie de silos (F.1011). Il s'agit des premiers vestiges attestant de l'occupation de la butte calcaire de Maillezais à cette période. Ce site serait contemporain des premiers niveaux d'occupation de l'abbaye de Maillezais (résidence aristocratique de Guillaume Tête d'Étoupes).

Bibliographie

Barbier 2008

BARBIER (E.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye Saint-Pierre* : rapport. Nantes : Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire, 2008. 81 p.

Barbier 2011

BARBIER (E.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye Saint-Pierre : Fouille programmée 2009-2011* : extrait du bilan de la campagne triennale. Cesson-Sévigné : Inrap Grand Ouest, 2011. 14 p.

Béthus 2019

BÉTHUS (T.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye de Maillezais, mur de la route de Doix* : rapport de diagnostic archéologique. La Roche-sur-Yon : Conseil départemental de la Vendée, 2019. 69 p.

Béthus 2020a

BÉTHUS (T.) — *Maillezais (Vendée) : L'hôtellerie de l'abbaye de Maillezais : espaces de réception, lieu de pouvoir. (XIIe - XVe s.) : Volume 1* : rapport de fouille d'archéologie programmée. La Roche-sur-Yon : Conseil départemental de la Vendée, 2020. 1-337 p.

Béthus 2020b

BÉTHUS (T.) — *Maillezais (Vendée) : L'hôtellerie de l'abbaye de Maillezais : espaces de réception, lieu de pouvoir. (XIIe - XVe s.) : Volume 2* : rapport de fouille d'archéologie programmée. La Roche-sur-Yon : Conseil départemental de la Vendée, 2020. 338-499 p.

Béthus 2022

BÉTHUS (T.) — *Maillezais (Pays de la Loire, Vendée) : L'hôtellerie de l'abbaye de Maillezais : le bâtiment sud* : rapport de fouille archéologique programmée. La Roche-sur-Yon : Conseil départemental de la Vendée, 2022. 329 p.

Bord 2007

BORD (L.-J.) — *Maillezais, histoire d'une abbaye et d'un évêché*. Paris : Geuthner, 2007.

Camus, Mathé 2013

CAMUS (A.), MATHÉ (V.) — *Maillezais (Vendée) : Prospections électriques dans les anciens jardins de l'abbé de l'Abbaye Saint-Pierre de Maillezais* : rapport de prospection. La Rochelle : Université de La Rochelle (UMR 7266 LIENSs), 2013. 19 p.

Cornec 1999

CORNEC (T.) — *L'abbaye Saint-Pierre de Maillezais (Vendée) : l'architecture de l'abbatiale en partie révélée par l'archéologie. Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, tome VII, 3ème série, 1999.

Cornec, Martineau 1999

CORNEC (T.), MARTINEAU (J.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye Saint-Pierre de Maillezais : Campagne d'évaluation 1999* : rapport d'évaluation. Le Mans : AFAN, 1999. 14 + Annexes.

Cornec et al. 1998a

CORNEC (T.), SANZ-PASCUAL (F.), CHANTREUIL (L.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye de Maillezais : Évaluation archéologique : Volume 1* : rapport de diagnostic archéologique. Le Mans : AFAN, 1998. 25 + annexes.

Cornec et al. 1998b

CORNEC (T.), SANZ-PASCUAL (F.), CHANTREUIL (L.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye de Maillezais : Évaluation archéologique : Volume 2 (Illustrations)* : rapport d'évaluation. Le Mans : AFAN, 1998. non paginé.

Flohic et al. 2001

FLOHIC (J.-L.), LEMOINE (C.), DEMASSIEUX (C.), LOIZELLERIE (J. de), BAYLE (F.), BOULANGEOT (C.), BRANDILY (O.), CARREZ (A.), JENSEN (B.), KESSASSY (C.), LEBRETON (M.), LEFEBVRE (L.), NAU (C.) — *Le Patrimoine des Communes de la Vendée, tome I*. Paris : Éditions Flohic, 2001. 2 vol. 613 p. (Le Patrimoine des Communes de France).

du Gardin 2008

DU GARDIN (C.) — *Maillezais (Pays de la Loire, Vendée), Abbaye Saint-Pierre, Pied de rocher, Enceinte est* : rapport de diagnostic archéologique. La Roche-sur-Yon : Conseil départemental de la Vendée, 2008. 17 p.

Garros, Bineau 2009a

GARROS (B.), BINEAU (J.-M.) — *Maillezais (Vendée) : Abbaye Saint-Pierre : Volume 1 : Texte et Annexe* : rapport de fouille d'archéologie programmée. Balma : HADES, 2009. 97 p.

Garros, Bineau 2009b

GARROS (B.), BINEAU (J.-M.) — *Maillezais (Vendée) : Abbaye Saint-Pierre : Volume 2 : Figures* : rapport de fouille d'archéologie programmée. Balma : HADES, 2009. non paginé.

Guyot 1998

GUYOT (I.) — *Étude géophysique. Abbaye Saint-Pierre de Maillezais*. : rapport de prospection. La Rochelle : Université de La Rochelle, 1998. 21 p.

Hascoët 1990

HASCOËT (J.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye Saint-Pierre : Réfectoire (1990)* : rapport de fouille d'archéologie programmée. Nantes : SRA Pays de la Loire, 1990. non paginé.

Le Meur 1989

LE MEUR (N.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye Saint-Pierre : Réfectoire (mai-juillet 1989)* : rapport de fouille d'archéologie programmée. Nantes : SRA Pays de la Loire, 1989. non paginé.

Martineau 2003

MARTINEAU (J.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye Saint-Pierre : Les vestiges du Haut Moyen-Age IXe - Xe : Volume 1* : d.f.s de fouille. Cesson-Sévigné : Inrap Grand Ouest, 2003.

Martineau 2005a

MARTINEAU (J.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye Saint-Pierre : L'occupation du front ouest du Xe au XVIe siècle (Fouille programmée 2000, 2001, 2002)* : rapport de fouille d'archéologie programmée. Cesson-Sévigné : Inrap Grand Ouest, 2005. 127 p.

Martineau 2005b

MARTINEAU (J.) — *Maillezais. Deux cent ans d'archéologie d'une abbaye fortifiée. In : L'abbaye de Maillezais - Des moines du marais au soldat huguenots. Poitiers et Maillezais : Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 445-459. (Histoire).*

Martineau 2014

MARTINEAU (J.) — *Au cœur du Marais. L'abbaye de Maillezais aux Xe et XIe siècles: les données archéologiques récentes. Monastères entre Loire et Charente, actes du colloque de Saintes et Saint-Amant-de-Boixe, 31 mars-2 avril 2005 Treffort, Cécile • Brudy, Pascale, 2014.*

Martineau, Cornec 2000a

MARTINEAU (J.), CORNEC (T.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye Saint-Pierre : Rapport intermédiaire de fouille programmée : vol. I* : rapport de fouille d'archéologie programmée. Le Mans : AFAN, 2000. 36 + Annexes.

Martineau, Cornec 2000b

MARTINEAU (J.), CORNEC (T.) — *Maillezais (Vendée), Abbaye Saint-Pierre : rapport intermédiaire de fouille programmée : vol. II* : rapport de fouille d'archéologie programmée. Le Mans : AFAN, 2000. non paginé.

Poissonnier 1997

POISSONNIER (B.) — *La Vendée préhistorique*. La Crèche : Geste éditions, 1997. 367 p.

Provost et al. 1996

PROVOST (M.), HIERNARD (J.), PASCAL (J.), BERNARD (É.), SIMON-HIERNARD (D.) — *Carte Archéologique de la Gaule : La Vendée 85*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres / Ministère de la Culture / Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 1996. 246 p.

Prunet 1999

PRUNET (P.) — *Maillezais (Vendée) : restauration et mise en valeur de l'ancienne abbaye Saint-Pierre : Projet architectural et technique* : rapport de présentation de projet architectural et technique. Sèvres : Architecte en Chef des Monuments Historiques, 1999. 39 + Annexes.

Rouzeau, Bernard 1987

ROUZEAU (N.), BERNARD (É.) — *Maillezais (Vendée)* : rapport d'intervention. Nantes : SRA Pays de la Loire, 1987. 5 p.

Ruelleu, Nayet 2014

RUELLEU (S.), NAYET (C.) — *Cartographie géophysique. Abbaye Saint-Pierre de Maillezais. Commune de Maillezais (85)* : cartographie. Paris : GEOCARTA, 2014. 49 + Annexes.

Séris, Jugieau 2004

SÉRIS (D.), JUGIEAU (S.) — *Maillezais (Pays de la Loire, Vendée), Le Chiron* : rapport de diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Grand Ouest, 2004. 25+annexes.

Trichereau 1986

TRICHEREAU — *Maillezais (Vendée), Fouilles archéologiques à l'Abbaye de Maillezais 1956-1986* : rapport de fouille d'archéologie programmée. Nantes : Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire, 1986. non paginé.

Liste des figures

Fig. 1 – Localisation de l'opération de diagnostic archéologique de Maillezais – rue de l'Église « Lotissement des Granges » sur l'extrait de la carte IGN au 250 000 ^e .	10
Fig. 2 – Localisation de l'opération de diagnostic archéologique de Maillezais – rue de l'Église « Lotissement des Granges » sur l'extrait de la carte IGN au 25 000 ^e .	11
Fig. 3 – Parcelles cadastrales impactées par le diagnostic archéologique de Maillezais – rue de l'Église « Lotissement des Granges ».	12
Fig. 4 – Plan général du diagnostic archéologique de Maillezais – rue de l'Église « Lotissement des Granges ».	24
Fig. 5 – Plan des vestiges mis au jour dans la tranchée Tr.003.	26
Fig. 6 – Contextes topographique et géomorphologique au 20 000 ^e .	28
Fig. 7 – Contexte géologique au 50 000 ^e .	29
Fig. 8 – Les logs 001 à 004.	30
Fig. 9 – Carte archéologique de Maillezais (d'après extraction de Patriarche).	32
Fig. 10 – Répartition des faits par nature.	40
Fig. 11 – Répartition des faits par datation.	41
Fig. 12 – Photographie du bâtiment St.001, vue vers le sud-est.	42
Fig. 13 – Photographie du bâtiment St.001, vue vers le nord-ouest.	42
Fig. 14 – Le trou de poteau F.1006 : plan, coupe et photo.	43
Fig. 15 – Photographie de la batterie de silos F.1011, vue vers l'ouest.	44
Fig. 16 – Photographie du petit silo globulaire située sous la berme de la tranchée Tr.003, vue vers l'ouest.	44
Fig. 17 – Coupe Cp.002.	45

III-INVENTAIRES

Inventaire des tranchées

Tranchée	Section	Parcelle	Positive	Négative	Longueur (en m)	Superficie (en m ²)	Profondeur moyenne (en m)	Volume approximatif (en m ³)
001	AC	668			76,25	193,33	0,45	246,36
002	AC	668			82,54	186,39	0,40	92,77
003	AC	668			174,40	466,97	0,38	526,19
004	AC	13/14			220,49	559,11	0,38	49,62
005	AC	13			48,46	105,22	0,35	37,82
006	ZI	158/92			89,45	206,49	0,42	89,12
007	ZI	92			37,81	84,38	0,42	42,87
008	ZI	92			15,88	37,85	0,43	17,07
009	ZI	160			11,96	26,61	0,44	11,94
010	ZI	160			27,64	63,33	0,47	31,04

Inventaire des sondages

Sondage	Section	Parcelle	Largeur (en m)	Alti haute moyenne, en NGF	Alti basse moyenne, en NGF	Profondeur moyenne (en m)	Tranchée	Log	Fait	Coupe
001	AC	668	1,97	16,09	15,56	0,53	001	001		

Inventaire des logs

Log	Section	Parcelle	Profondeur (en m)	Alti haute (en m NGF)	Alti basse (en m NGF)	Tranchée	Sondage
001	AC668		1,14	16,61	15,47	001	1
002	AC669		0,57	17,15	16,58	003	/
003	AC13		0,39	16,7	16,31	004	/
004	ZI92		0,50	16,45	15,95	008	/

Inventaire des US

US	Section	Parcelle	Description	Log	Fait	Structure	Commentaire général	Equivalences	Largeur	Epaisseur (en m)	Profondeur (en m)	Période	Documentation graphique
10001	AC	668	Limon argileux, brun, compacte et homogène, inclusions de rares cailloux	001			Terre végétale			0,45		CON	001
10002	AC	668	Limon argileux, rouge avec percolation de terre végétale, compacte et homogène, rares pisolithe, aucune inclusion	001			Interface			0,24		IND	001
10003	AC	668	Argile, rouge, très compacte et homogène, pisolite, rares précipitation ferro-manganique, rares cailloux de quartz	001			Argile de décalcification			0,46		IND	001
10004	AC	668	Argile, jaune, très compacte et homogène nombreux gravillons de calcaire	002			Terrain naturel			0,09		IND	001
10005	AC	13	Limon argileux, brun à brun clair, texture grumeleuse; meuble en surface rapidement compacte, inclusions de coquillages issu du calcaire marin	003			Terre végétale horizons de labours			0,28		CON	001
10006	AC	13	Limon argileux, brun légèrement ocre-rougeatre, très compact, nombreuse inclusions de calcaire	003			Facies d'altération du calcaire			0,18		IND	001
10007	AC	13	Argile limoneuse, brun jaunatre clair à beige, très compacte, présence généralisée de calcaire sous forme de nodules pus ou moins agglomérées	003			Niveau de décapage de la Tr.004			0,21		IND	001
10008	ZI	92	Limon argileux, brun à brun clair, texture grumeleuse; meuble en surface rapidement compacte, inclusions de coquillages issu du calcaire marin	004			Terre végétale			0,26		CON	001
10009	ZI	92	Limon argileux, brun légèrement ocre-rougeatre, très compact, nombreuse inclusions de calcaire et de TC millimétriques	004			Horizon remanié			0,24		IND	001
10010	ZI	92	Argile limoneuse, brun jaunatre clair à beige, très compacte, présence généralisée de calcaire sous forme de nodules pus ou moins agglomérées	004			Terrain naturel			0,10		IND	001
10011	AC	668	Forme globulaire		1011		Creusement				0,45	MED	001
10012	AC	668	Argile limoneuse, brun foncé, meuble et homogène, rares gravillons calcaire, poches de substrat		1011		Comblement			0,40		MED	001
10013	AC	668	Argile limoneuse, brun plus foncé, meuble et homogène		1011		Comblement			0,05		MED	001
10014	AC	668			1006	001	Creusement				0,26	CON	001
10015	AC	668	Argile limoneuse, brun foncé, meuble et homogène, rares gravillons calcaire, poches de substrat		1006	001	Comblement			0,26		CON	001

Inventaire des faits

Fait	Tranchée	Section Parcelle	Nature	Sondé	Longueur (en m)	Largeur (en m)	Profondeur (en m)	Niveau d'apparition	US associées	Datation	Observation
1001	003	AC668	Tranchée		3,04	0,67				CON	
1002	003	AC668	Trou de poteau		0,48	0,39				IND	
1003	003	AC668	Trou de poteau		0,57	0,45				IND	
1004	003	AC668	Trou de poteau		0,55	0,44				IND	
1005	003	AC668	Trou de poteau		0,56	0,49				IND	
1006	003	AC668	Trou de poteau	Cp.001	0,63	0,52	0,26	0,50	10014 10015	IND	
1007	003	AC668	Trou de poteau		0,33	0,26				IND	
1008	003	AC668	Trou de poteau		0,57	0,55				IND	
1009	003	AC668	Trou de poteau		0,30	0,30				IND	
1010	003	AC668	Trou de poteau		0,62	0,58				IND	
1011	003	AC668	Silo	Cp.002/003	4,35	2,73	0,45	0,50	10011 10012 10013	MED	
1012	003	AC668	Trou de poteau		0,42	0,35				IND	
1013	003	ZI92	Fossé/Tranchée réseau		7,27	2,05				IND	
1014	003	AC668	Trou de poteau		0,60	0,60				IND	

Inventaire des structures

Structure	Section	Parcelle	Nature	Description	Longueur (en m)	Largeur (en m)	Profondeur (en m)	Datation	Faits associés
001	AC	668	Bâtiment	Bâtiment sur poteaux	9	3,50	/	IND	1003 1004 1005 1006 1008 1010

Inventaire du mobilier

Cadastre	Type	Lot	Tranchée	Fait	Sd	US	Description	Datation	Document	NR	NMI	Poids (g)	Sac	Boîte	Bac	Lieu de conservation
AC668	CE	CE-01	003	1011	/	10012	fragments de céramique	X-XIe s.	/	4	/	23,2	1	/	1	Dépôt archéologique du Département de la Vendée
AC668	OS	OS-01	003	1011	/	10012	os, potentiellement humain	/	/	2	/	11,5	2	/	1	Dépôt archéologique du Département de la Vendée

Inventaire des documents graphiques

Support	Format	Date	Auteur	Échelle	Sujet	Code archivage
Calque Polyester	A3	01/08/2023	AH/FP/ThV	1/20e	F.1006, F.1011, Log 001 à 004, Cp. 001 à 003, US.10001 à 10015	GR_2023-08-29_OA_187394_Maillezais_Rue de l'Eglise_001

Inventaire des documents numériques

Date	Auteur	Logiciel	Sujet	Code archivage	Rangement
29/08/2023	YLR	Adobe Illustrator	F.1006, F.1011, Log 001 à 004, Cp. 001 à 003, US.10001 à 10015	DESS_2023-08-29_OA_187394_Maillezais_Rue de l'Eglise_001	CD-1

Inventaire des documents photographiques

Support	Format	Auteur	Description	Référence	orientation	Ref. contenant
Num_Coul	JPG	FP	Vue générale coté sud	PHO_2023_08_01_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_001	Vers le S	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Vue générale coté sud	PHO_2023_08_01_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_002	Vers le S	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Vue générale coté ouest	PHO_2023_08_01_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_003	Vers l'O	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Entrée nord	PHO_2023_08_01_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_004	Vers le NE	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Vue générale centre	PHO_2023_08_01_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_005	Vers le S	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Vue cloture	PHO_2023_08_01_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_006	Vers l'E	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Vue cloture jardin voisin	PHO_2023_08_01_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_007	Vers l'E	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Vue cloture jardin voisin	PHO_2023_08_01_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_008	Vers l'E	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Vue cloture jardin voisin	PHO_2023_08_01_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_009	Vers l'E	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Log 001, TR.001	PHO_2023_08_01_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_010	Vers le NO	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Log 002, TR.003	PHO_2023_08_01_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_011	Vers l'E	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	F.1006, TR.003	PHO_2023_08_02_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_012	Vers le S	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	F.1006, TR.003	PHO_2023_08_02_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_013	Vers le S	CD-1
Num_Coul	JPG	THV	Log 003, TR.004 (coupe SN)	PHO_2023_08_02_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_014	Vers l'E	CD-1
Num_Coul	JPG	THV	Log 004, TR.008 (coupe OE)	PHO_2023_08_02_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_015	Vers le N	CD-1
Num_Coul	JPG	AH	Vue générale	PHO_2023_08_02_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_016	Vers le N	CD-1
Num_Coul	JPG	AH	Vue générale	PHO_2023_08_02_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_017	Vers le NO	CD-1
Num_Coul	JPG	AH	Vue générale	PHO_2023_08_02_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_018	Vers le NNE	CD-1
Num_Coul	JPG	AH	Vue générale	PHO_2023_08_02_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_019	Vers le SO	CD-1
Num_Coul	JPG	AH	Vue générale	PHO_2023_08_02_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_020	Vers le SSO	CD-1
Num_Coul	JPG	AH	Vue générale	PHO_2023_08_02_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_021	Vers le SSO	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, Batterie de silos	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_022	Vers le S	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, Batterie de silos	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_023	Vers l'E	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, Batterie de silos	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_024	Vers l'E	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, Batterie de silos	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_025	Vers le NO	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Photo d'ambiance	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_026		CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, Batterie de silos	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_027	Vers l'O	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Photo d'ambiance	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_028		CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, ensemble de trous de poteau	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_029	Vers le SE	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, ensemble de trous de poteau	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_030	Vers le SE	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, ensemble de trous de poteau	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezaïs_rue-église-des-Granges_031	Vers le SE	CD-1

Support	Format	Auteur	Description	Référence	orientation	Ref. contenant
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, ensemble de trous de poteau	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezais_rue-église-des-Granges_032	Vers le N	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, ensemble de trous de poteau	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezais_rue-église-des-Granges_033	Vers le N	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, ensemble de trous de poteau	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezais_rue-église-des-Granges_034	Vers le N	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, ensemble de trous de poteau	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezais_rue-église-des-Granges_035	Vers le NO	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, ensemble de trous de poteau	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezais_rue-église-des-Granges_036	Vers le NO	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	TR.003, ensemble de trous de poteau	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezais_rue-église-des-Granges_037	Vers le NO	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	Vue générale silos	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezais_rue-église-des-Granges_038	Vers le S	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	F. 1011	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezais_rue-église-des-Granges_039	Vers l'O	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	F. 1011	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezais_rue-église-des-Granges_040	Vers l'E	CD-1
Num_Coul	JPG	FP	F. 1011	PHO_2023_08_03_OA_187394_Maillezais_rue-église-des-Granges_041	Vers le N	CD-1

Inventaire de la documentation écrite

Classeur 1 :

- Liste des logs
- Liste des coupes
- Liste des faits
- Fiches des faits
- Fiches des US
- Liste des photographies

Carton 1 :

- Minutes de terrain

DVD-R 1 :

- Dossier PAO
- Section 3
- Clichés
- Minutes de terrain
- Exemplaire numérique du rapport (pdf)